

F
5575
R888

942

-1-5

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

*Comité de la Commission
de la Seigneurie de Bayoville*

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME QUARANTIÈME

LEVIS



1934

2

RESEARCHER'S RESPONSES

1. The first question is about the

second

third

fourth



fifth

sixth

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XL

LEVIS, JANVIER 1934

No. 1

LA FAMILLE DUPONT DE NEUVILLE

—
Nicolas Dupont de Neuville
—

Fils de Jean Dupont, président du grenier à sel de Ver-
vius, en Picardie, Nicolas Dupont de Neuville passa fort
jeune dans la Nouvelle-France. Comme la plupart de ceux
qui, à cette époque, vinrent s'établir dans la colonie, le jeune
homme n'avait pas de fortune, mais il était énergique, plein
d'ambition et d'un esprit d'entreprise peu ordinaire.

Dès son arrivée à Québec, M. Dupont de Neuville s'oc-
cupa de commerce et il ne tarda pas à faire sa marque puis-
qu'en 1655, nous le voyons déjà marguillier de l'oeuvre et fa-
brique de Notre-Dame de Québec.

Le 30 avril 1669, Louis XIV, par ses lettres signées à
Saint-Germain-en-Laye, anoblissait M. Dupont de Neuville.

“Les rois, nos prédécesseurs, disent ces lettres, ayant
toujours reconnu que l'honneur était le plus puissant motif
pour porter leurs sujets aux belles et grandes actions, ont
continuellement pris soin de reconnaître par des marques de
leur estime ceux qu'une vertu extraordinaire en avait rendu
dignes, nous nous sommes dans les occasions conformés à un
exemple si juste et si nécessaire, et voulant le continuer en
la personne de notre aimé et féal le sieur de Neuville qui par
la fermeté d'un courage extraordinaire a bien voulu renon-
cer aux douceurs et avantages de sa patrie pour dans le ha-
sard des voyages de long cours établir dans le pays de la

Nouvelle-France autrement dit Canada des colonies du nom français et en répandre par toute la terre la réputation et la gloire; à ces causes et autres considérations à ce nous mouvants de l'avis de notre conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons annobli et par ces présentes signées de notre main annoblissons et décorons du titre et qualité de noble le dit Dupont, sieur de Neuville, ensemble sa femme, enfants postérité et lignée tant mâles que femelles nés et à naître descendus de lui en loyal mariage, voulons et nous plaît qu'en tous actes, lui, sa postérité et lignée soit censée et réputée pour noble portant qualité d'écuyer....." (1).

Moins d'un an plus tard, le 13 janvier 1670, le gouverneur de Courcelles nommait M. Dupont de Neuville membre du Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Il fut installé le jour même de sa nomination. Il fut continué en charge le 12 janvier 1671, le 28 mars 1672, le 16 janvier 1673, le 15 janvier 1674 et le 7 janvier 1675.

Par sa déclaration du 5 juin 1675, le roi assimila le Conseil Souverain aux cours souveraines du royaume, et il se réserva le droit de nommer lui-même pour la vie ceux qui seraient appelés à en faire partie. M. Dupont de Neuville avait été nommé membre à vie du Conseil le 27 avril 1675 (1).

Par arrêt du roi du 10 mai 1678, le gouverneur de Frontenac avait reçu ordre d'assembler vingt des principaux et plus anciens habitants de la Nouvelle-France afin de connaître leur avis sur la traite de l'eau-de-vie. Cette assemblée eut lieu le 26 octobre 1678, et chacun donna son avis. On sait que la plupart des citoyens convoqués se prononcèrent en faveur de la traite de l'eau-de-vie.

Le 7 novembre 1678, MM. Dupont de Neuville et Jean-Baptiste de Peiras partaient pour la France. Ils traversaient la mer pour leurs propres affaires, mais M. de Frontenac les avait chargés de porter au ministre par la même occasion le résultat de l'assemblée du 26 octobre précédent.

(1) Insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, cahier 1.

Le 12 novembre 1680, M. Dupont de Neuville achetait la seigneurie de Dombourg du sieur Jean-François Bourdon de Dombourg. Il paya son acquisition 6,250 livres.

Cette seigneurie avait été concédée par le gouverneur de Lauzon, le 15 décembre 1653, au sieur Jean Bourdon qui lui avait donné le nom de Dombourg (anagramme de son nom). Jean Bourdon et son fils Jean-François Bourdon s'occupèrent peu de leur seigneurie. M. Dupont de Neuville se chargea de la développer et y établit un bon nombre de colons.

Il commença par l'agrandir. Comme il restait un espace de terre non concédée, entre la seigneurie qu'il venait d'acheter et la seigneurie de la Pointe-aux-Ecureux (les Ecureuils d'aujourd'hui), il demanda au gouverneur de la Barre et à l'intendant de Meulles de joindre cet espace de terre à sa concession. MM. de la Barre et de Meulles se rendirent à sa demande et lui en donnèrent le titre le 27 avril 1683.

“ Avons au dit sieux Dupont donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons l'espace de terre ci-dessus, est-il dit dans ce titre, laquelle étendue de terre nous avons unie, jointe et incorporée, unissons, joignons et incorporons à son dit fief et seigneurie de Neuville, pour en jouir par luy ses hoirs et ayans cause aux mêmes droits de fief et justice qu'il tient son dit fief, le tout ne composant qu'une même seigneurie et justice, et aux charges, clauses et conditions qu'il est tenu envers le roi pour le dit fief de Neuville” (1).

En 1684, le ministre de Seignelay, dans le but de se renseigner sur l'état de la colonie, posait les deux questions suivantes à l'intendant de Meulles :

1o Le droit de 1/4 sur les castors et le droit de 1/10 sur les originaux ne pourraient-ils pas être remplacés plus avantageusement par une capitation ou un droit sur les denrées et les habitations ?

2o En faisant une légère réduction sur les droits actuels, ne se trouverait-il pas en Canada des gens disposés à prendre pour eux la ferme du roi et capables de garantir qu'elle produirait le même revenu qu'à présent ?

(1) Insinuations du Conseil Souverain de Québec, cahier 2.

M. de Meulles rassembla quelques notables du pays dans le but de connaître leurs sentiments sur les questions posées par M. de Seignelay.

M. Dupont de Neuville fut au nombre des dix-sept ou dix-huit notables consultés.

La réponse unanime des notables à la première question fut que, pour le présent, il était mieux de ne rien changer. A la seconde question, on répondit qu'il serait désirable qu'il se trouvât dans le pays des personnes en état de prendre la ferme du roi (1).

En 1686, lors de son voyage en Acadie, l'intendant de Meulles nomma M. Dupont de Neuville pour agir comme son subdélégué pendant son absence.

Le 8 mai 1686, le gouverneur de Denonville écrivait au ministre :

"M. l'intendant (parti pour l'Acadie) nous a laissé ici le sieur Dupont, conseiller au Conseil Souverain, pour son subdélégué, duquel j'ai tout lieu de me louer. Il me paraît assez appliqué à rendre justice. Si vous aviez la bonté de lui procurer quelque gratification cela ne serait que très utile pour donner de l'émulation aux autres et l'engager à continuer de bien servir" (2).

Sous l'ancien régime, la grande ambition du seigneur était de devenir *patron* de l'église de sa seigneurie. Lors de la reconstruction de l'église de Neuville, en 1698, M. Dupont de Neuville essaya d'en obtenir le patronage, mais Mgr de Laval, qui était absolument opposé à ce privilège à cause des embarras qu'il créait à l'Église, réussit à l'en empêcher.

Au greffe du notaire Chambalon, à la date du 23 mai 1698, nous trouvons une protestation servie au chanoine Le Vallet, chargé d'affaires de Mgr de Laval, au sujet de la construction de l'église de la seigneurie de Neuville. Nous la reproduisons ici :

"Aujourd'huy vingt-troisiesme jour de may mil six cent quatre vingt dix huit, sur l'heure de quatre de relevée, nous Louis Chambalon, nore royal en la prevosté de Québec

(1) Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brynner sur les Archives Canadiennes*, 1899, p. 77.

(2) Archives de la province de Québec.

soussigné, y résidant, certifions qu'à la requisition de Mr Me Nicolas Dupont, Escuyer, seigneur de Neuville, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, nous nous sommes avec luy et les tesmoins aussy cy-bas nommés transporté en l'hôtel épiscopal de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque de Québec où estant parlant à Mre Estienne Le Vallet, prestre, chanoine de l'église cathédrale de cette ville, chargé de la conduite des affaires de mon d. seigneur l'evesque auquel mon d. Sr. Dupont a en nos presences représenté qu'ayant toujours desclaré à mon d. seigneur l'evesque que son intention estait de fournir tout ce quy estait necessaire pour la batisse de l'église paroissiale de sa d. seigneurie de Neuville affin d'estre patron de la d. esglize et de jouir de l'avantage que le roy acorde à ceux quy font de pareilles fournitures et depances, et que mesme il en avait donné connaissance à monseigneur le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en ce pays, et à monseigneur de Champigny, intendant en ce d. pays, affin d'estre apuyé de leur autorité et crédit pour estre maintenu dans le d. privilège de patronage et qu'il avait eu lieu de croire que le d. seigneur l'evesque n'yrait pas sur les lieux trasser la place pour poser les fondemants de lad. église sans l'avoir fait advertir de s'y trouver comme il luy avait promis et avoir son consentement; et ce d'autant plus qu'outre qu'il est seigneur haut justicier de la d. seigneurie le lieu que destine mon d. seigneur l'evesque pour la placer est un fond quy luy appartient, duquel personne ne peut disposer sans son consentement, et que c'est pour toutes ces raisons et encor crainte que s'il gardait un plus long silence on ne vouleut luy imputer à un concentement desavantageux à sa pretantion; qu'il desclare à mon d. seigneur l'evesque qu'il est prest de fournir généralement tout ce quy est nécessaire pour la batisse de l'église paroissiale de Neuville sur son propre fond qu'il veust bien donner pour cet effait et mesme le terrain convenable pour le presbitaire, et ce pour estre à toujours patron de lad. église et jouir des privillèges et droits attribués au patronage suivant ce quy en a esté réglé par Sa Majesté par son édit du mois de may 1679, article sixiesme, protestant que tout ce que peut avoir fait mon d. seigneur

pour parvenir à la d. bâtisse et tout ce qu'il pouvait faire ou faire faire dans la suite ne pourra nuire ny préjudicier à luy dit sieur Dupont, attendu qu'il n'a eu jusque à présent aucune connoissance certaine de ce qu'il a fait sur ce sujet par le passé; Et sy au préjudice de la présente desclaration et protestation il estait passé outre à la bâtisse de lad. église attendu l'absence de mon d. seigneur l'évesque, quy peut estre fort longtemps dans son voyage de Montréal, le d. sieur Dupont desclare encore dabondant à mon d. seigneur parlant comme dessus crainte que s'il faisait deffence aux ouvriers de continuer leurs travaux on ne voulut luy imputer les retardements de l'ouvrage et la non bâtisse de la d. église, qu'il sera prest toutes fois et quantes et aussitost le retour de mon d. seigneur l'évesque de luy en rembourser le prix de ce qu'yl y aura d'ouvrage fait non pas sur le pied des marchés faits par mon d. seigneur l'évesque attendu qu'ayant confondu le marché d'une autre église dite de Ste-Foy avec celui de la d. église de Neuville celui de la d. église de Ste-Foy fait en enchérir l'autre de plus du tiers, mais au dire de personnes à ce connoissantes et des intéressés quy seront nommés par quy il appartiendra, de toutes lesquelles déclarations et protestations mon d. Sr Dupont nous a requis de luy en accorder acte et de les nottifier à mon d. seigneur l'évesque pour luy servir en tems et lieu ce que nous dit nore luy avons accordé et du tout donné coppie au d. sieur Vallet à ce qu'il ayt à en donner advis à mon d. seigneur l'évesque; fait aud. pallais épiscopal le jour et an susd. en présence des sieurs Pierre Rey Gaillard comre d'artillerye en ce pays, et de François Aubert tesmoins demeurant au dit Québec quy ont avec le mon d. sieur Dupont et nore signé, Dupont et nore signée la présente minutte et la coppie d'icelle dellaisée en original es-mains du d. Sr Le Vallet en parlant comme dit est.

Dupont
Rey Gaillard
Aubert
Chamballon (1) "

Le 1er juin 1703, M. de Bermen de la Martinière, conseiller garde-scel du Conseil Supérieur de la Nouvelle-Fran-

(1) Archives de la province de Québec.

ce depuis 1700, était fait lieutenant général de la Prévôté de Québec.

Le même jour, Sa Majesté nommait M. Dupont de Neuville pour succéder à M. de Bermen de la Martinière dans sa charge de conseiller garde-scel.

“ Sa Majesté, disaient les lettres de provisions accordées à M. Dupont de Neuville, ayant par ses provisions de aujourd’huy establi le Sr de la Martinière en qualité de lieutenant-général de la prévosté de Québecq dans la Nouvelle-France et estant nécessaire de confier le scel du Conseil Supérieur du d. Québecq dont il était chargé à une personne dont la probité luy soit connue, elle a fait choix pour la garde dud. scel du Sr DuPont doyen des conseillers du d. Conseil Supérieur, auquel elle veut que ceux qui en auront besoin s’adressent à la place du d. Sr de la Martinière. Mande Sa Majesté aux conseillers du mesme Conseil de reconnaître et faire reconnaître le d. Sr DuPont en la dite qualité de consr garde du dt scel de tous ceux et ainsy qu’il appartient (1). ”

M. Dupont de Neuville fut installé en sa nouvelle charge le 9 octobre 1703.

En 1711, l’ambition bien légitime de M. Dupont de Neuville de donner un bon parti à sa petite-fille, Marie-Jeanne Renaud d’Avène des Méloizes, lui joua un mauvais tour. Mlle des Méloizes, orpheline de père et de mère, se croyant appelée à la vie religieuse, était entrée au noviciat des Ursulines de Québec. Elle en sortit bientôt, ne pouvant lutter contre l’ennui. Presque aussitôt après sa sortie du cloître, M. Dupont de Neuville s’engageait à donner sa petite-fille et pupille en mariage à Jean-François Martin de Lino. Celui-ci, en homme d’affaires averti, avait pris ses précautions. L’engagement était pris à peine de 10,000 livres de dédit, pour l’une ou l’autre des parties. Mais la jeune fille, dont on avait peut-être pas consulté l’inclination, refusa d’épouser le jeune de Lino. Le grand-père Dupont de Neuville, pour consoler l’amoureux renvoyé, lui donna un emplacement avec maison,

(1) Insinuations du Conseil Souverain de Québec, cahier 2.

rue Saint-Pierre à Québec. Le donataire, de son côté, s'engagea à lui payer une pension viagère de 500 livres (1).

M. Dupont de Neuville peut être considéré avec l'abbé Basset, curé de la Pointe-aux-Trembles, comme le fondateur du couvent des Soeurs de la Congrégation qui existe encore dans cette paroisse. Le 5 octobre 1713, il donnait aux Soeurs de la Congrégation un arpent et demi de terre en superficie, à proximité de l'église paroissiale, " pour y faire une mission pour l'instruction des jeunes filles de sa seigneurie. " En retour, le donateur exigeait que la mission fut commencée le plus tôt possible, et chargeait les Soeurs d'entendre trois messes et de faire trois communions sitôt qu'elles apprendraient son décès " pour le repos de son âme et celle de défunte sa dame épouse; et celles qui seront établies au dit lieu seront tenues d'entendre une messe et de faire une communion chacune, tous les ans, au jour et fête de saint François de Sales, patron de l'église paroissiale du dit lieu, pour le sieur donateur et toute sa famille (2). "

Les dernières années de M. Dupont de Neuville furent pénibles. L'âge avait affaibli ses facultés et on fut obligé de le pourvoir d'un curateur.

Il décéda à Québec le 25 avril 1716, à l'âge d'environ 84 ans, et fut inhumé dans la cathédrale.

M. Dupont de Neuville avait épousé dans un de ses voyages en France, probablement en 1668, Jeanne Gaudais.

Madame Dupont de Neuville était décédée neuf ans avant son mari, à Québec, le 16 septembre 1707.

Ils avaient eu cinq enfants, deux fils et trois filles. Comme on le verra ici, les deux fils de M. Dupont de Neuville décédèrent l'un un mois après sa naissance et l'autre à l'âge de onze ans. Les familles Dupont actuelles ne peuvent donc le réclamer comme leur premier ancêtre canadien. Il est bien

(1) J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada*, vol. 1, p. 233.

(2) Mgr Amédée Gosselin: *L'instruction au Canada sous le régime français*, p. 220.

établi que les seuls descendants de M. Dupont de Neuville sont les d'Avène des Méloizes (1).

Enfants :

I

Jean-Baptiste Dupont de Neuville

Né à Québec le 19 décembre 1669.

Décédé au même endroit le 28 janvier 1670.

II

Françoise-Thérèse Dupont de Neuville

Née à Québec le 11 décembre 1670.

Mariée à Québec, le 13 mai 1687, à François-Marie Renaud d'Avène des Méloizes, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, fils de Edmé Renaud d'Avène des Méloizes, seigneur des Méloizes, de Berge, etc., et de Adrienne de Montsaulnin.

Madame des Méloizes décéda à Québec le 13 décembre 1698, et fut inhumée dans l'église paroissiale.

M. des Méloizes la suivit dans la tombe quatre mois plus tard. Décédé à Québec le 22 avril 1699, il fut, lui aussi, inhumé dans l'église paroissiale.

De leur mariage étaient nés neuf enfants dont trois furent religieuses, deux à l'Hôtel-Dieu de Québec et l'autre au monastère des Ursulines de la même ville. La famille Renaud d'Avène des Méloizes s'est perpétuée ici jusqu'à la Conquête. Elle existe encore en France (2).

III

Marie-Madeleine Dupont de Neuville

Née à Québec le 4 juin 1672.

(1) Une des soeurs de M. Dupont de Neuville, Marie-Madeleine Dupont, qui passa probablement avec lui dans la Nouvelle-France, se maria à Québec, le 15 octobre 1652, avec Noël Pinguet. Elle décéda à Québec le 29 septembre 1696.

(2) Voir notre *Famille Renaud d'Avène des Méloizes*.

Mariée, à Québec, le 29 octobre 1691, à Paul Lemoyne de Maricourt, fils de Charles Lemoyne, seigneur de Longueuil et de Châteauguay, et de Catherine Primot (1).

Madame Lemoyne de Maricourt décéda à Montréal le 14 avril 1703.

M. Lemoyne de Maricourt se remaria à Québec, le 3 février 1704, à Gabrielle-Françoise Aubert de la Chesnaye (2). Il décéda à Montréal le 21 mars 1704. Sa seconde union n'avait duré que sept semaines.

IV

Marie-Catherine Dupont de Neuville

Née à Québec le 31 juillet 1673.

Décédée au même endroit le 18 août 1674.

V

Jacques-Nicolas Dupont de Neuville

Né à Québec le 16 octobre 1675.

Il se noya en se baignant dans le Saint-Laurent et fut inhumé à Québec le 5 septembre 1686.

APPENDICE

Acte de sépulture de M^{me} Dupont de Neuville, née Marie-Thérèse Gaudais (Québec, 16 septembre 1707).

Le seiziesme jour du mois de septembre de l'an mil sept cent sept, a esté inhumé dans l'église paroissiale de Nostre-Dame de Québec dame M. Thérèse Gauday dupont, femme de M. Dupont, conseiller au Conseil Souverain de cette ville, âgée de soixante-treize ans, après avoir reçu les sacrements de pénitence, viatique et extrême-onction; son inhumation

(1) Contrat de mariage devant Gilles Rageot, notaire à Québec, le 28 octobre 1691.

(2) Contrat de mariage devant François Genaple, notaire à Québec, le 2 février 1704.

faite en pnce. de Jean Brassard, père et fils et u'un grand nombre d'autres témoins.

françois Dupré

*Acte de sépulture de Nicolas Dupont de Neuville
(Québec, 26 avril 1716)*

Le 26^e avril 1716 a été inhumé dans l'église paroissiale de N.-D. de Québec M^r M^e Nicolas Dupont Écuier Seigneur de Neuville doyen de M^{rs} les Conseillers du Conseil supérieur de ce païs âgé d'environ 84 ans décédé le jour précédent après avoir reçu les sacremens de l'Église, lad. inhumation faite par moy soussigné prêtre vicaire de la d^{te} paroisse Chanoine de la Cathédrale en présence de M^{rs} DesMaizerets Grand Chantre de lad. Cathédrale et de La Colombière Archidiacre.

Goulven Calvarin ptre

Acte de naissance de Jean-Baptiste Dupont (Québec, 19 décembre 1669)

Le dix neuvième jour du mois de décembre de l'an mil six cens soixante neuf par moy Louis Ango prestre du Séminaire de Québec a esté baptisé Jean-Baptiste du pont, fils du S^r Nicolas du Pont et damois^{le} Jeanne Gaudais sa femme né le jour d'hyer. Le parrain a esté le S^r Jean-Baptiste Patoulet, la marraine Louise Juchereau, femme du S^r Aubert de la Chesnays.

Acte de sépulture de Jean-Baptiste Dupont de Neuville (Québec, 28 janvier 1670)

Le vingt huictième jour du mois de janvier de l'an mil six cens soixante dix Jean-Baptiste, fils du S^r Nicolas du Pont et de Dam^{le}. Jeanne Gaudais sa femme âgé d'environ cinq semaines a esté inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse.

Acte de naissance de Françoise-Thérèse Dupont (Québec, 11 décembre 1670)

L'onzième jour du mois de décembre de l'an mil six cent soixante et dix par moy Henry de Bernières prestre curé de

l'Eglise paroissiale de n^{re} Dame de Québec a esté baptisé en lad. Eglise Françoise Térése, fille de Nicolas du Pont conseiller du Conseil de Québec et de Dam^{lle}. Jeanne Gaudée sa femme, née le septiesme desd. mois et an. Les parain et mairaine ont esté le S^r François Provost major du Chasteau et Dam^{lle} Michelle Térése Nau, femme du S^r de Beauport.

H. de Bernières

Acte de mariage de François-Marie Renaud de Méloizes et de Françoise-Thérèse Dupont (Québec, 3 mai 1687)

Le treisième jour du mois de may de l'année mil six cent quatre vingt sept après les fiançailles et la publication faite des trois bans de mariage le premier jour dudit mois de may, le quatrième et huitième du mesme mois d'entre François-Marie Renaud d'Avenne escuyer sieur de Demeloise capitaine d'une compagnie dans les troupes du Roy en ce pays âgé de trente ans ou environ fils d'Aimé Renaud Davenne es^{er}. seig^r. de Demeloise et de Dame Adrienne de Monsolnin ses père et mère de la paroisse de Lorme évesché d'Autun d'une part. Et Dam^{lle}. Françoise Thérèse Dupont âgée de seize à dix sept ans fille de M. Nicolas Dupont escuyer S^{gr} de Neuville cons^{er}. du Roy au conseil souverain de ce pays et de Dam^{lle}. Jeanne Gaudais ses père et mère de cette paroisse d'autre part. Et ne s'estant découvert aucun empeschement nous Henry de Bernières Doyen de l'Eglise cathédrale de Québec et vicaire général de Monseigneur François de Laval premier Evesque dud. Québec les avons solennellement mariés et donné la bénédiction nuptiale en présence des tesmoins subsignés. M^{rs}. Nicolas Dupont esc^r. père de l'épouse, François Provost esc^r Major au Chasteau de Québec, Charles le Gardeur de Tilly esc^r. con^{er}. du Roy au Conseil souverain de ce pays, René Louis Chartier de Lotbinière esc^r. lieutenant g^{nal} en la prévosté dud. Québec, de Pierre de Troyes esc^r. Philippes Clément Duvault esc^r. S^r. de Vallerenne, Raymond Blesse Desbergères esc^r. tous trois capitaines d'infanterie dans les troupes du Roy en ce pays, des S^{rs} Jacques Christophe la Perelle et Louis Claveau officiers dans

lesd. troupes et du S^r. de Verneuil trésorier desd. troupes
lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse suivant l'ord^{ee}.

De desmeloises
F. Th. Dupont
Dupont
Provost
R. L. Chartier de Lotbinières
Le Gardeur de Tilly
De Troyes
Vallerenne
La Pérelles
Des bergères
Claveau
De Verneuil
H. de Bernières

*Acte de sépulture de Françoise-Thérèse Dupont, épouse de
François-Marie Renaud des Méloizes (Québec,
3 décembre 1698)*

Le treiziesme jour du mois de décembre de l'an mil six
cent quatre vingt dix huit a esté inhumée par moy prestre
curé de Québec dans cette église dame Françoise-Thérèse
Dupont, femme de Monsieur De Demeloise, capitaine d'une
compagnie de détachement de la marine, après avoir reçu les
sacrements de pénitence viatique et extrême-onction, en pré-
sence de Jean du Breuil, Jacques Michelon et autres témoins.

François Dupré

*Acte de sépulture de François-Marie Renaud des Méloizes
(Québec, 22 avril 1699)*

Le vingt deuxième jour du mois d'avril de l'an mil six
cent quatre vingt dix neuf a esté inhumé par moy prestre cu-
ré de Québec dans l'église paroissiale de n^{re}. dame de cette
ville françois marie Renaud d'aveine de demeloise capitaine
d'une compagnie du détachement de la marine âgé de quaran-
te quatre ans ou environ après avoir reçu les sacrements de
pénitence viatique et extrême onction en présence de Jean
estienne du breuil et Jacques michelon témoins.

François Dupré

Acte de naissance de Marie-Madeleine Dupont (Québec, 4 juin 1672)

Le quatrième jour du mois de juin de l'année mil six cens soixante et douze par moy Henry de Bernières prestre curé de cette Eglise paroissiale de N^{re} Dame de Québec a esté baptisée Marie Madelene, fille du S^r Nicolas Dupont et Dam^{le}. Marie Madelene Gaudais sa femme, née d'aujourd'huy. Les parain et maraine ont esté le S^r Pierre Cesar Auguste Bazin et Marie Madelene Dupont femme du S^r. Noël Pinguet.

H. De Bernières

Acte de mariage de Paul Lemoyne de Maricourt et de Marie-Madeleine Dupont (Québec, 29 octobre 1691)

Le vingt-neufviesme jour du mois d'octobre de l'an mil six cent quatre vingt onze après les fiançailles et la publication d'un ban de mariage faite le vingt huitiesme jour du présent mois et an que dessus ayant obtenu dispense des deux autres, d'entre paul le moyne escuyer sieur de maricourt et autres lieux fils de deffunt charles le moine vivant escuyer seigneur de longueil et de chasteauguay et de dame catherine primot ses père et mère de la paroisse de Notre-Dame de ville marie en l'isle de montréal de cet évesché d'une part et de damoiselle marie magdelaine dupont de neuville fille de mons^r maistre nicolas Dupont escuyer seigneur de Neuville conseiller du Roy en son conseil souverain de ce pays et de dame Jeanne Gauday sa femme de cette paroisse et évesché d'autre part et ne s'estant decouvert aucun empeschement jay françois Dupré curé de Québec les ay mariés et leur ay donné la bénédiction nuptiale en présence de M^r. Dhyberville oncle et frère de M^r. Charon, de M^r. desmusseaux, de monsieur dupont le père de l'épouse, de Mons^r. françois marie demeloise capitaine et de M^r. du Lino lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse.

Paul le Moyne	D'Iberville	Jeanne Gaudais
Marie Mg. Dupont	Delino	F. Dupont
Le Ber	Chateaugué	Lemoyne Dupont
Dupont	De Desmeloises	Charon
Le Moyne	Demusseaux	Migeon de Branssac
		françois Dupré

*Acte de sépulture de Paul Lemoyne de Maricourt (Montréal,
21 mars 1704)*

Le vingt unième jour de mars de l'année mil sept cent quatre a été inhumé dans l'Eglise de cette paroisse le corps de Paul Le Moyne Ecuier Sieur de Maricour Capitaine d'une Compagnie du détachement de la marine après avoir reçu les sacremens de pénitence et d'extrême onction n'ayant pu recevoir le saint viatique ont été présens à ses obsèques M^{rs} Anthoine Forget et Jaque Boesson Clercs du Séminaire de cette ville et plusieurs parens et amys du dit deffunt.

J. Boesson
Forget
Priat ptre

*Acte de sépulture de Marie-Madeleine Dupont, épouse de
Paul Lemoyne de Maricourt (Montréal, 14 avril 1703)*

Le quatorzième jour du mois d'avril mil sept cent trois a été inhumé le corps de Dame Marie-Magdeleine Dupont épouse de Paul Le Moyne écuyer s^r De Maricour capitaine d'une compagnie du détachement de la marine morte le treize desd. mois et an âgée d'environ trente et un ans. lad. sépulture a été faite en présence de M^{re} Jacques Boesson et Antoine Forget clercs du Séminaire de cette ville qui ont signés avec moy prêtre soussigné vicaire de cette paroisse.

J. Boesson R. C. De Breslay
Forget vicaire

*Acte de naissance de Marie-Catherine Dupont (Québec, 31
juillet 1673)*

Le trente unième jour du mois de juillet de l'an mil six cent soixante et treize par moy Louis Ango prestre curé de cette paroisse a esté baptisée Marie-Catherine, fille de Nicolas Dupont, et de Jeanne Gaudés sa femme, née le jour précédent. Ses parain et maraine ont esté Philippe Varnier et Genneviefve Macar, femme de M^r. Bazyre.

Louis Ango

Acte de sépulture de Marie-Catherine Dupont (Québec, 18 août 1674)

Le dix-huictième jour du mois d'aoust de l'an mil six cent soixante et quatorze Marie Catherine, âgée d'environ treize mois, fille du S^r. Nicolas Dupont et de Dam^{le}. Jeanne Gaudais demeurant à la haute ville de Québec a esté inhumée dans le cimetièrre de cette paroisse.

H. De Bernières

Acte de naissance de Jacques-Nicolas Dupont (Québec, 16 octobre 1675)

Le seizième jour du mois d'octobre de l'an mil six cent soixante quinze par moy Henry de Bernières prestre curé de cette paroisse a esté baptisé Jacques Nicolas, fils du S^r. Nicolas Dupont cons^{er}. et de Dam^{le}. Jeanne Gaudais sa femme, né du jour d'hyer. Les parain et maraine ont esté Messire Jacques du Chesneau Intendant pour Sa Majesté en ce pais et Dam^{le}. Anne du Saucay fille du S^r. Jacques de Saucay.

H. De Benièrres

Acte de sépulture de Jacques-Nicolas Dupont (Québec, 5 septembre 1686)

Le cinquième jour du mois de septembre de l'an mil six cent quatre vingt six a esté inhumé en cette Église Jacques-Nicolas, fils de M^r. Nicolas Dupont escuyer Sieur de Neuville cons^{er}. du Roy au conseil souverain de ce pays et de Dam^{le}. Jeanne Gaudais ses père et mère âgé d'onze ans ou environ lequel s'estant noyé en se beignant le jour précédent, et ont assisté à son inhumation Pierre Becart esc^{er}. S^r. de Granville et Jean le Picart marchand lesquels ont signé.

De Granville
Jean le Picard
H. De Bernières

Acte de mariage de Noël Pinguet et de Marie-Madeleine Dupont (Québec, 15 octobre 1652)

Le 15 d'oct. 1652, après publication faite de deux bancs le 6. et le 13. d'oct. et dispense obtenue pour le troisième banc, ne s'estant trouvé aucun empeschement légitime, le r. p. Joseph Poncet à ce député a interrogé Noël Pinguet fils de Henry Pinguet, et Louyse Louché ses père et mère d'une part, et Marie-Madeleine du pont fille de feu Jean du pont président au grenier à sel de Vervain en Picardie, et Marie Gaucher ses père et mère d'autre part, lesquels ayant donné leur mutuel consentement par parole de présent il a solennellement mariés en présence de tesmoins connus Sçavoir Mons^r le Senechal, M. de Hauteville Lieutenant G^{nal}, M. D'Auteuil, gendre de Mad. de Monceaux.

Acte de sépulture de Marie-Madeleine Dupont, veuve de Noël Pinguet (Québec, 29 septembre 1696)

Le vingt neufviesme jour du mois de septembre de l'an mil six cent quatre vingt seize, a esté inhumée par moy prestre curé de Québec au cimetièrre de l'hostel-Dieu de cette ville Magdeleine dupont, veufve de feu le S^r. Pinguet, âgée de soixante et cinq ans ou environ, après avoir receu les sacrements de pénitence viatique et extrême onction, en présence de P. Michelon et J. Dubreuil témoins.

François Dupré

LES DISPARUS

Angers, Charles-Panet — Né à Québec le 15 octobre 1854, de François-Réal Angers et de Marie-Louise Panet. Admis au barreau le 7 juillet 1877, il fut fait conseil de la Reine le 28 décembre 1889. Il fut plusieurs années un des associés de la société légale Casgrain, Angers et Lavery. Elu échevin pour représenter le quartier Saint-Louis en mars 1890, il siégea au conseil de ville de Québec jusqu'en 1896. Juge des sessions de la paix pour le district de Québec. Décédé à Québec le 14 mai 1917.

DROIT D'AINESSE ET DROIT DE PRIMOGÉNITURE

Le droit d'ainesse et le droit de primogéniture étaient-ils identiques?

Pouvait-on renoncer à son droit d'ainesse et pouvait-on le vendre?

S'appliquait-il à toutes sortes de biens immobiliers?

Amené à exprimer une opinion quelconque sur ces points qui intéressent des chercheurs, nous soumettons ici ce que nous avons dit afin de nous faire corriger, s'il y a lieu.

* *

*

Tout d'abord, rappelons qu'en 1896, le *B. R. H.* (p. 192) présentait cette question: "On m'affirme que la loi de primogéniture a existé au Canada. Qu'en dites-vous?"

Trois ans après, le *B. R. H.* de 1899 (p. 160) reproduisait une lettre dans laquelle Mgr Cooke, à la date du 1er octobre 1818, se plaignait qu'en Acadie, "suivant le nouveau code, l'ainé de la famille devait hériter de deux parts".

Et de nouveau l'on posait la question: "La loi de primogéniture a-t-elle existé au Canada?"

Quatre ans s'écoulaient, puis M. Pierre-Georges Roy répond: "La loi de primogéniture par laquelle lorsqu'un père meurt "tous ses biens" passent à l'ainé de ses fils, n'a jamais existé dans la province de Québec..."

"Lorsqu'on nous donna la constitution de 1791... le Haut-Canada d'alors fut soumis à la loi anglaise. La loi de primogéniture a donc été en force dans l'Ontario. En 1851, l'honorable M. Baldwin réussit à faire changer cette loi injuste. Et aujourd'hui lorsqu'un père meurt sans faire de testament, tous les enfants ont une part égale des biens paternels." (*B. R. H.*, 1900, p. 286).

Ce qui précède ne tranche pas tout à fait la question, en ce qui concerne notre sujet.

* *

*

Tout d'abord, entendons-nous sur les expressions. *Droit d'ainesse* et *droit de primogéniture* signifient étymologiquement

ment la même chose, c'est-à-dire, privilège pour l'ainé mâle d'une famille de prendre une part plus ou moins grande dans l'héritage de ses père et mère. Mais il y a une disparité notable entre le *droit de primogéniture* venu des Anglais et le *droit d'aînesse* venu de la coutume de Paris.

Le droit de primogéniture

A l'encontre du droit d'aînesse, tel que compris en la Nouvelle-France, le droit de primogéniture dans les lois anglaises comportait des prérogatives attribuées à tous les aînés de familles roturières, bourgeoises ou nobles.

Voici ce que dit *Baldwin's Century Edition of Bouvier's Law Dictionary* (New York, 1926).

“ At common law, in case of the descent of land, primogeniture gave a title to the oldest son in preference to the other children.

“ Formerly in Pennsylvania, in case of intestacy, the oldest son took a double portion of the real estate ”.

On a vu, ci-avant, qu'il en était ainsi en Acadie et en Haut-Canada.

Le droit d'aînesse

Dans son *Traité de la loi des fiefs*, François-Joseph Cugnet (1775) dit que le droit d'aînesse n'exista au Canada français qu'en ce qui concerne les successions de fiefs et seigneuries seulement.

“ Le fils aîné avait un droit d'aînesse dans la succession des biens nobles de ses père et mère ou autres ascendants. Dans une famille, le plus âgé des enfants mâles avait le droit d'aînesse sur ses soeurs quoiqu'elles fussent ses aînées. S'il n'y avait que des filles il n'y avait pas de droit d'aînesse. Le droit d'aînesse consistait (en abrégé) dans le préciput; dans un manoir et une certaine quantité de terre autour; dans les deux-tiers de la succession s'il n'y avait que deux enfants et dans la moitié, lorsqu'il y en avait un plus grand nombre.

C'est ainsi que Pierre Boucher II, en rendant la foi hommage à Québec, le 16 août 1782, déclare qu'en sa qualité de fils aîné, il est propriétaire de la moitié du fief de Boucherville (Lalande, *Une vieille seigneurie*, p. 390.)

A partir de 1774, les seigneurs pouvaient tester de leurs biens nobles comme ils le jugeaient à propos, cependant on

n'en continua pas moins à suivre l'ancienne coutume, en bien des cas.

Lors de l'achat de la seigneurie d'Ailleboust par Pierre-Louis Panet il est dit que Charles d'Ailleboust a hérité *d'une moitié de seigneurie par droit d'aînesse*. (Sanguinet, 5-2 1781).

Le 28 août 1790, les héritiers de Roch de Saint-Ours Deschaillons voulant jouir des successions délaissées par leur père, consistant en deux seigneuries, l'une nommée S.-Ours et l'autre l'Assomption, prennent des arbitres pour en connaître la valeur et font du tout deux lots égaux, dont un pour Paul Roch de S.-Ours, l'aîné, suivant ses droits et l'autre lot pour les trois puînés, Charles chevalier de S.-Ours, Charles Quinson de S.-Ours et Geneviève de S.-Ours. (Foucher).

* *

*

Maintenant, voyons si l'aîné pouvait "renoncer à son droit d'aînesse en faveur de ses cadets du vivant du père et même de son consentement".

Cugnet déclare que non. Cependant le fait se présenta à Montréal, au XVIIe siècle.

1686, 26 août

Acte de renonciation de droit d'aînesse et préciput par Louis Le Ber sur le fief qu'a acquis Jacques Le Ber son père, au bout d'en haut de l'île de Montréal.

En substance le notaire Basset consigne ce qui suit :

Louis Le Ber, sieur de Saint-Paul, âgé de vingt-six ans, déclare qu'il "auroit droit de prendre pour son préciput les avantages que la Coutume donne aux aînés... , mais, ce faisant il diminueroit les parts de ses frères et soeurs pour lesquels il porte une très grande amitié... pourquoi afin que l'égalité soit gardée entre eux, quand on viendra à partager, ledit Louis Le Ber, en présence et du consentement de son père, renonce et déroge au droit d'aînesse qu'il peut et pourra avoir sur le dit fief... il consent et accorde que dans le partage des successions de ses père et mère, le dit fief soit divi-

sé, loti et partagé entre lui et ses frères et soeurs comme de biens en roture... ”

Nous ignorons si ce voeu estimable fut accepté par les autorités.

D'autre part, le droit d'ainesse pouvait-il être vendu? Il faudrait le croire si l'on s'en rapporte à un contrat dressé par le notaire Panet, le 10 mai 1758.

Dans ce document, il appert que Philippe de Noyelle de Fleurimont céda à J.-B. de Charnay ses droits comme fils aîné en la seigneurie de Kamouraska.

* *

*

On l'a remarqué, dans ce qui précède, le droit d'ainesse ne s'exerce qu'à l'égard des fiefs nobles. Il devait donc en être autrement s'il s'agissait de biens immobiliers concédés en roture ou à cens et rentes. Dans ces cas, les enfants de gentilhommes, de bourgeois, d'artisans, d'agriculteurs se partageaient également ce qui advenait de la succession. La liberté de tester n'existait pas et les enfants devaient obligatoirement hériter d'une certaine partie des immeubles de leurs père et mère, ceux-ci ne pouvaient disposer par testament que de l'autre partie.

Toutefois, les parents avaient la faculté d'empêcher leurs enfants indignes de prendre part à aucun partage, par le moyen de l'exhérédation et nous en avons fourni un exemple dans le *B. R. H.* de 1916 (p. 310).

Bien d'autres questions peuvent surgir qui se rattachent aux successions roturières en ligne directe: propres, quatre-quints, légitime, etc.

Aussi nous ne faisons qu'effleurer un sujet qui intéresse les généalogistes et les annalistes, mais comme il est complexe et qu'il ne peut être expliqué ou commenté que par ceux qui ont des connaissances spéciales, il ne nous est pas permis de pénétrer plus avant sur ce terrain difficile.

Espérons que quelque mécène versé dans les études légales se chargera un jour de préparer un petit traité, sinon un dictionnaire de notre ancien droit, à l'usage des profanes.

Pour la compréhension de nos moeurs et coutumes, un tel ouvrage serait bienvenu.

E.-Z. MASSICOTTE

LE PREMIER ARCHEVEQUE DE QUEBEC, MGR PLESSIS ?

Le 19 mai 1819, le cardinal Fontana, préfet de la Congrégation de la Propagande, annonçait à Mgr Plessis, que le Saint-Siège venait d'élever à la dignité de métropole, sans suffragants, le diocèse de Québec, et que lui-même était élevé au rang d'archevêque. Mgr Plessis était en route pour Rome, lorsque la lettre du cardinal Fontana arriva à Québec. Une lettre de Mgr Panet, qui le rejoignit à Londres, lui apprit cette grande nouvelle. De suite, il écrivit à son coadjuteur. " Rien, lui disait-il, ne pouvait venir plus mal à propos que ces bulles pour gâter toutes nos affaires. C'a été ma première réflexion en recevant l'honneur de votre lettre du 5 juillet. Si ces bulles étaient arrivées à Québec avant mon départ, je les aurais mises dans ma poche, et elles n'auraient pas vu le jour, du moins celle qui me constitue archevêque. Je ne veux point prendre cette qualité, et votre Grandeur peut le dire à tout le monde. "

" En d'autre occasion, écrivait-il au cardinal Fontana, j'aurais accepté cette faveur du Saint-Siège avec action de grâces. Dans la circonstance présente, elle est plus propre à nuire à mes affaires qu'à les accommoder. Le cabinet britannique a été prévenu de cette démarche, et ne paraît pas disposé à y concourir. Pour moi, j'aime mieux demeurer comme je suis que d'attirer quelque disgrâce sur la religion catholique en Canada et de mécontenter un gouvernement qui l'a si favorablement traitée jusqu'à ce jour. " Mgr Plessis ne se trompait pas. Lord Bathurst ne put cacher l'impression défavorable que lui causait cette nomination, et l'évêque fut obligé de lui expliquer qu'elle avait été faite à son insu. Le secrétaire des colonies le reçut cependant avec bonté et lui permit de postuler en cour de Rome des bulles pour MM. Lartigue et Provencher. Le prince régent approuva le choix de ces deux messieurs pour être suffragants, le premier, à Montréal, le second, à la Rivière-Rouge; à condition toutefois qu'ils ne seraient pas évêques en titre, mais de grands vicaires revêtus du caractère épiscopal. Londres avait décidé qu'il en serait ainsi.

“ Le gouvernement, disait Mgr Plessis, n’a pas voulu me reconnaître comme métropolitain, en sorte que mon diocèse n’est pas démembré comme je l’aurais voulu, mais seulement divisé en districts avec des évêques *in partibus* soumis à mon autorité.”

Un incident qui se passa lors du sacre de Mgr Lartigue, laisse voir jusqu’à quel point les autorités britanniques se montraient susceptibles dans ce rapport. La *Gazette de Québec* avait annoncé que l’archevêque de Québec avait consacré Mgr Lartigue évêque de Montréal. Cet entrefilet tomba sous les yeux de lord Bathurst, le secrétaire des Colonies, à Londres. Celui-ci reprocha vivement à Mgr Plessis d’avoir assumé un titre auquel il n’avait pas droit. Dans sa pensée, puisque Mgr Plessis prenait le titre d’archevêque, il devait exercer les fonctions de métropolitain envers ses suffragants, et c’est ce qui l’offusquait. Mgr William Poynter, vicaire apostolique du district de Londres, et vicaire général de Mgr Plessis, expliqua à lord Bathurst que c’était une erreur, que Mgr Plessis n’avait pas pris le titre d’archevêque et que Mgr Lartigue avait été consacré sous le titre d’évêque de *Telmesse*. Mgr Plessis lui-même avertit lord Dalhousie, gouverneur général du Canada, que lors de l’érection de l’Église de Québec en métropole, il avait demandé au Saint-Siège de ne pas lui donner le titre d’archevêque.

Lord Bathurst avait expliqué à Mgr Poynter pourquoi le gouvernement britannique ne pouvait permettre à Mgr Plessis de prendre le titre d’archevêque, et d’exercer son autorité comme métropolitain. C’est qu’il y avait à Québec un évêque protestant et qu’on ne pouvait consentir à ce qu’il fût inférieur, quant à son titre et à sa juridiction, à l’évêque catholique.

Le Saint-Siège n’en continua pas moins à considérer Mgr Plessis comme archevêque de Québec. Mgr William Gradwell, agent de Mgr Plessis à Rome, lui racontait, à ce sujet, une histoire intéressante. Dans l’été de 1825, Sa Sainteté Léon XII, envoya à Mgr Plessis, une lettre très élogieuse que, bien entendu, le pape n’avait pas lui-même préparée. Lorsqu’il s’agit de la faire signer par le Saint-Père, celui-ci objecta au titre d’évêque de Québec que l’on avait mis en

marge de la lettre, et demanda que l'on mit *archevêque*. " Il a fait remarquer, disait Mgr Gradwell, que si on vous l'adressait sous le titre d'*évêque*, cela aurait l'apparence que vous avez encouru sa disgrâce, et qu'il vous dégrade de votre dignité. Mgr Caprano (secrétaire de la Propagande) a voulu lui expliquer le cas. Le Pape persistant, on adressa la lettre comme il le désirait, mais elle fut mise dans une enveloppe portant la simple mention de Mgr Plessis."

De même, on continua à désigner sous le titre d'*archevêque* Mgr Panet. Lorsque ce dernier sollicita en cour de Rome, les bulles pour le sacre de Mgr Signay, il pria le Saint-Siège de ne pas lui donner à lui, le titre d'*archevêque*, dans ces bulles, afin de ne pas mécontenter le gouvernement britannique. Le cardinal Cappellari, préfet de la Propagande, lui permit d'omettre le mot *archevêque* en lisant les bulles, et même, d'omettre la lecture des bulles elles-mêmes, s'il le jugeait opportun. Toutes les correspondances qui lui furent envoyées de Rome, par la suite, lui sont adressées sous le titre d'*archevêque*. Il en fut de même pour Mgr Signay jusqu'à l'élévation officielle, cette fois, du siège de Québec en métropole, le 12 juillet 1844, où celui-ci put enfin prendre ouvertement le titre d'*archevêque*, et exercer véritablement les fonctions de métropolitain. Il reste donc acquis que Mgr Plessis, Mgr Panet et Mgr Signay, furent toujours reconnus comme archevêques de Québec, par le Saint-Siège. Puisque Rome jugea à propos de leur conserver ce titre, il semble qu'on peut en tenir compte dans la nomenclature des évêques et archevêques de Québec. Dans ce cas, Son Eminence le cardinal Villeneuve, serait le dixième archevêque de Québec, et non le huitième. Nous aurions la liste suivante des archevêques de Québec :

1er Mgr Joseph-Octave Plessis; 2ème Mgr Bernard-Claude Panet; 3ème Mgr Joseph Signay; 4ème Mgr Pierre-Flavien Turgeon; 5ème Mgr Charles-François Baillargeon; 6ème le cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau; 7ème le cardinal Naaizre Bégin; 8ème Mgr Paul-Eugène Roy; 9ème le cardinal Raymond-Marie Rouleau; 10ème le cardinal Rodrigue Villeneuve (*La Semaine Religieuse de Québec*).

IVANHOE CARON, ptre.

LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

Ceux qui ont jeté un coup d'oeil sur les journaux canadiens publiés de 1870 à 1880 se rappellent d'avoir vu dans leurs colonnes de flamboyants appels en faveur de la Loterie de la Louisiane. On peut évaluer à quelques millions les sommes qui furent alors envoyées en Louisiane. Bon nombre de Canadiens se privaient de leurs trois repas par jour pour acheter des billets de la fameuse loterie.

On aimera sans doute à avoir des renseignements sur la Loterie de la Louisiane qui fit tant d'adeptes dans notre pays. Nous ignorons si les tirages de la loterie en question étaient honnêtes. Les gros lots, en tout cas, ne tombèrent jamais sur les acheteurs canadiens.

C'est en 1868 qu'un groupe d'hommes d'affaires entreprenants obtinrent de la législature de l'état de la Louisiane une charte qui leur permettait de lancer la Louisiana Lottery contre paiement annuel au gouvernement de l'état d'une somme de \$40,000.

Douze tirages avaient lieu chaque année : deux avec un lot de \$600,000 et le gagnant de chaque autre tirage recevait \$500,000.

La somme totale du revenu annuel produit par la vente des billets s'élevait bon an mal an à \$30,000,000. M. Tinker à qui nous empruntons ces renseignements dit que le revenu annuel de la Louisiana Lottery s'élevait, chaque année, à deux fois la somme payée à Napoléon Ier en 1801 pour l'achat de toute la Louisiane.

Toutes dépenses payées, la Compagnie faisait annuellement, un profit de huit ou dix millions de dollars.

Les généraux confédérés Early et Beauregard présidèrent pendant plusieurs années aux tirages de la Loterie de la Louisiane. On prétend qu'ils recevaient des émoluments annuels de \$30,000 pour remplir cette tâche peu difficile.

La Loterie de la Louisiane fut supprimée par une loi fédérale peu après 1890. Ainsi finit, dit M. E.-L. Tinker, l'une des plus colossales entreprises de jeu que le monde ait jamais connues.

ETAT DES SERVICES DE FRANÇOIS MOUET
LOUVIGNY

*A Messieurs les Administrateurs du Département de la
Mayenne*

François Mouete Louvigni, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien exempt du corps de la maréchaussée avec reng de lieutenant de cavallerie, aujourd'huy capitaine à la suite des compagnies de la garde nationale de la ville de Château-Gontier, a l'honneur de présenter à Messieurs les Administrateurs du département de la Mayenne un mémoire détaillé de ses services en différens corps à l'effet d'obtenir une lieutenance dans la gendarmerie nationale, qu'il attend avec la plus grande confiance de la Justice, qui dirige toutes leurs opérations.

En 1745 M^s de Beauharnois gouverneur du Canada réclama les secours du sieur Mouet Louvigni, et l'assistance de la nation sauvage dont il étoit chef, en conséquence il amena avec lui 300 Sauvages qui le suivirent volontairement, et ce gouverneur l'employa à leur tête en qualité de cadet au détachement des volontaires de la marine.

En 1745 M^r de La Galissonière, ayant succédé à M^r de Beauharnois, l'employa à la tête des mêmes sauvages, comme l'avoit fait son prédécesseur pour deffendre les possessions françaises.

En 1747 M^r de la Galissonière, le détacha de Montréal à la tête des sauvages folovoinnes, les hurons et les abénaquis, sous les ordres de M. de Beaubassin, lieutenant du détachement de la marine pour donner des secours aux acadiens at-

Nota — François Mouette Louvigny né aux trois Rivières en Canada le 18 janvier 1725 fils de Didas Mouet et de Marie-Louise de La Porte de Louvigny et Petit fils par sa mère de feu M. de La Porte de Louvigni gouverneur Pour Le Roi des trois Rivières en Canada.

François Mouet fut enlevé par les sauvages falavoine, à l'âge de quatre ans élevé parmi eux pendant seize ans; Lorsqu'il fut en état de Les gouverner il marcha à Leur Tête et fit la guerre aux Sauvages les natché, Les chaeta aux chichachia et aux Têtes Plates et les Charaqui.

Note du copiste — Je laisse à de plus sagaces de trouver comment François Mouet a pu naître deux ans avant le mariage de ses parents et avoir été enlevé aux Trois-Rivières par les Folles-Avoines (P. Archange, o.f.m.)

taqués par le colonel Mordon, qui injustement vouloit leur faire prêter serment de fidélité au Roi d'Angleterre; ils furent vivement repoussés.

En 1748 sous le même gouverneur, qui le détacha de nouveau de Montréal, pour marcher à la tête des Sauvages iroquois, des Abénaquis et des micmachs, aux ordres de M^r De leri, lieutenant de la marine, faisant les fonctions d'ingénieur, pour parvenir avec ses sauvages à écarter les Anglois, pendant la construction des forts de Gasparo et de Beauséjour.

En 1749, M. de la Galisonière, l'employa à la tête des Sauvages, les Hurons, les Abénaquis, les Algontiens, et les Outhaoïa, les poutou à Tamis, les Sauteurs et les misisagué, au nombre de 360 joint à 500 Canadiens, aux ordres de M. De Sainloron major du détroit Ville de Pontchartrain, pour aller dans la Bellerivière afin de calmer toutes les nations sauvages de cette contrée que le colonel Jonson avoit fait soulever contre la colonie française, notre présence les fit rentrer dans le devoir et la colonie fut tranquille.

En 1750, il marcha à la tête des Sauvages, les Abénaquis et les Micmachs, sous le commandement de M. De La Corne, et se joignirent à 1200 Canadiens, pour marcher contre le major Lavranche, qui vouloit s'emparer de Chipodi et de Piscodia, situés sur les terres de France, à la Nouvelle-Écosse, et qui furent vivement repoussés.

En 1751, M. de La Jonquière, remplaça M. De la Galisonière, ce gouverneur imita son prédécesseur, qui le détacha de Montréal, sous les ordres de M. De Vergor, capitaine au détachement de la marine, pour s'embarquer sur Le Brigantin Le Saint-François, portant des vivres aux troupes du Roi en garnison à Lille Saint-Jean, ce Brigantin fut poursuivi par un batimens anglois, et qui après un long combat fut pris par le capitaine Rou commandant la frégate angloise La albanie et conduit à Chibouctou en la Nouvelle-Écosse, aux ordres du général Cornowalis qui fit répartir M. de Vergor sa troupe et l'équipage pour Québec, le sieur Mouet Louvigni reçut dans cette action, une balle au bras droit qui lui emporta légèrement la pièce.

En 1752, sous le même gouverneur et par ses ordres, il marcha à la tête des Sauvages, les Hurons, les Poutou à Tamis et les Houtahouïa, pour faire la guerre aux Sauvages, les Miamis qui s'étoient fortifié avec des négociant anglois à la Rivière à la Roche, après un long combat cette nation sauvage fut fait prisonnière et conduite au détroit ville de pont Chartrain, à la sollicitation des autres nations sauvages, ils obtinrent leur liberté et promirent de rester sous le gouvernement français, d'où ils étoient sorti.

En 1753. Sous le gouvernement de M. Du quesne, qui succéda à Monsieur de La Jonquière qui mourut à Québec, il fut envoyé à la tête des Sauvages sur le Lac Hérier, aux ordres de M. de Marin et de Saint-Pierre pour assurer la construction des forts de la prestille et de la Rivière au Boeuf.

En 1754. Sous le même gouverneur, il fut détaché de Montréal à la tête des Sauvages sous les ordres de M. de Contrecoeur, pour la Belle rivière, et aller notifier aux Anglois qui y étoient, de se retirer de dessus les terres de France, et soutenir la construction du fort du quesne sur le bord de la Rivière mal angetulée, les Anglois feignirent de se retirer et furent à une distance de 14 à 15 lieues de là où ils construisirent un fort qu'ils nommèrent le fort de la nécessité, M. de Contre Coeur en ayant eu connoissance, le détacha de nouveau avec 30 hommes canadiens, de bonne volonté pour marcher sous les ordres de M. De Jumonville, chargé de sa part de notifier aux Anglois les ordres dont il étoit porteur. Les Anglois profitèrent de cet instant pour l'assassiner, ainsi que sa troupe, il n'y eut que le sieur Mouet Louvigny, qui échappa à leur fureur. De retour au fort du quesne, il apprit à M. de Villiers et de Contre Coeur, que Jumonville avoit été détruit avec sa troupe; M. de Villiers résolut de vanger la mort de son frère, prit les ordres de M. de Contrecoeur pour aller contre les ennemis, à la tête des Canadiens et Sauvages, le Sieur Mouete l'accompagna, et après un combat de six heures, les Anglois demandèrent à capituler ce qui leur fut accordé de la part de Villiers, le Sieur Mouet Louvigni reçut dans cette action une balle au travers de la poitrine entre la seconde et troisième côte supérieure, et lui sorti au dessous de l'homo plat ce qui lui fit une plaie de la conséquence.

En 1755. Sous le même gouverneur et par son ordre, il marcha à la tête des Sauvages, les Abénaquis, les Algontiens et les folovoine pour aller de nouveau dans la Belle Rivière, aux ordres de M. de Beaujeu, pour repousser l'armée du général Bradock, qui venoit pour s'emparer du fort du quesne avec 3500 hommes de troupe, après 7 à 8 heures de combat, Bradock et son armée furent entièrement détruits, le Sieur Mouet Louvigni perdit en cette affaire deux de ses frères qui tombèrent morts à ses côtés ainsi que M. de Beaujeu son commandant, après cette expédition, il se rendit à Montréal près de Monsieur du quesne, avec ses sauvages et le fruit de leur valeur, où il reçut de nouveaux ordres pour se rendre au fort Saint-Frédéric, aux ordres de M. Dieskou maréchal des camps, qui lui donna le commandement de la seconde brigade de la colonne de droite, pour marcher contre l'armée angloise, commandée par le colonel Jonson, le Sieur Mouet Louvigny reçut dans cette action une balle à la jambe gauche; il lui fut accordé cette même année une commission d'enseigne en second du 25 mars.

En 1756, M. de Vaudreuil succéda à M. Du Quesne, imita son prédécesseur, le premier ordre qu'il reçut de lui, fut pour aller chanter la guerre au Lac des deux Montagnes, chez les Iroquois et les Algontiens, pour les engager à prendre parti avec lui, et de suivre sa route par la grande rivière, jusqu'à la rivière à la chaudière, et engager tous les Sauvages qu'il y trouveroit en chasse, de se joindre à son parti, et de là se rendre au fort de la présentation pour se joindre à M. de Leri et marcher sous ses ordres pour aller attaquer les Anglois, au fort Bul, qui fut pris et incendié pendant le combat, après la prise de ce fort le sieur Mouet Louvigni se rendit à l'armée de M. De Montcalm maréchal des camps et armées du Roi, qui alloit faire le siège du fort Choiguin, qui fut pris, il reçut dans cette action un éclat de bombe à la jambe gauche.

En 1757. Sous le même gouverneur et par son ordre il fut à la tête d'un parti de Sauvages pour faire la découverte du Lac Champlain, savoir si les Anglois ne si fortifiois pas, il lui étoit enjoint de continuer sa route jusqu'au fort de Carrillon pour y rejoindre l'armée de M. de Montcalm, pour y

servir sous ses ordres et sous ceux de M. de Levi, où il fut employé avec ses Sauvages à la prise et à l'enlèvement du fort Georges, après cette campagne il reçut du Roi une commission d'enseigne en premier du 1^{er} mai de ladite année.

En 1758. Sous le même gouverneur et sous les ordres de M. de Montcalm, il marcha à la tête d'un parti de Sauvages, contre les Anglois, qui venoient pour assiéger le fort Carillon, ô jour immémorable où la force des armes fut déployée avec vigilance de la part des Français et Sauvages, qui avec 2924 hommes repoussèrent plus de 22000 Anglois, après cette affaire le Sieur Mouet Louvigni conduisit à Montréal les Sauvages qu'il avoit sous son commandement et si reposa.

En 1759. M. De Vaudreuil, le détacha de nouveau de Montréal, à la tête d'un parti de Sauvages pour se rendre à la Belle Rivière, joindre MM. De Lignerie et Aubry, afin de porter du secours à M. De Pouchau capitaine au régiment de Béart, commandant du fort de Niagara, où il étoit assiégé depuis plusieurs jours par une armée angloise considérable, d'après un combat sanglant, sans pouvoir entrer dans ce fort, MM. de Lignerie, Aubry et une partie des officiers furent faits prisonniers par les Sauvages Les cinq Nations, Le fort se rendit et ce qui échapa au vaincoeur furent évacuer des forts, de là se rendirent au fort du détroit aux ordres de M. De Belaitre où le Sieur Mouet Louvigni passa le reste de l'année.

En 1760. Sous le même gouverneur et par ordre de M. Belaitre, il conduisit à Montréal, après une navigation de 8 à 9 cents lieues sur des canots d'écorces 5 officiers, 3 cadets, 2 sergents et 120 hommes de la colonie, qu'il remit au commandant anglois, qui s'étoit emparé de la ville, le 14 septembre. Suivant l'article 22 de la capitulation il fut convenu entre Messieurs de Vaudreuil et Aldemane que le sieur Mouete Louvigny resteroit l'espace d'une année pour rétablir sa santé, et que si après ce temps il ne rejoignoit pas la troupe, il seroit sancé avoir quitté le service et en conséquence il seroit pourvu à son emplois.

En 1761, après avoir abandonné sa patrie, sa famille, et fait cession de tous ses biens aux Anglois, il s'embarqua sur un pacbot anglois, pour rejoindre la troupe, où il courut les

plus grands dangers aux caprices de vents et des flots de la mer, le paebot fut jetté, sur la coste de gaspé et fracasa entièrement sa quille, le capitaine de ce vaisseau le conduisit à plimouth pour réparer son vaisseau, où il resta jusqu'à la fin de l'année.

En 1762, le sieur Mouet Louvigni fut conduit par ce même paebot, à Saint-Malo dans le courant de février où il trouva à son arrivée, des ordres de M. de Choiseul pour se rendre à tours en touraine, sous les ordres de M. de Longeuil ci-devant gouverneur de Trois-Rivières, pour y attendre de nouveaux ordres de la part de ce ministre, là où il resta l'espace de cinq ans, sans emplois, sans biens ni fortune qu'une médiocre pension de 300^{li}, que le Roi lui faisoit pour toutes subsistances, après avoir reçu quatre coups de feu et 22 années de service pour la nation et le Roi, d'après les témoignages qui furent rendus par MM. les gouverneurs généraux et autres officiers supérieurs, sous lesquels il a eu l'honneur de servir, constatés par leurs différents certificats, qu'il a été util tant à la tête des Canadiens que des Sauvages et des blessures qu'il a reçues dans cette colonie qu'il est en état de produire, d'après ce témoignage, le Roi voulut bien y avoir égard en lui accordant le 19 janvier 1767, une augmentation de 200^{li} sur le fond des colonies, jointe à 300, fait un total de 500^{li}.

En 1771, le Roi voulut bien lui accorder un brevet d'exemp de maréchaussée du 19 mai de la dite année dans lequel grade il a servi l'espace de six années avec distinction.

En 1778 à la réforme des exemps, il passa au grade de maréchal de logi, avec le rang de lieutenant de cavallerie; le Roi par son ordonnance du 28 avril de ladite année, réservoir les places vacantes de sous lieutenant aux exemps du corps de la maréchaussée, et il eut le désagrément de voir que l'ordonnance n'étoit point suivie, et qu'il n'y avoit que des jeunes gens de différents corps, protégés de la cour, à occuper ces places, qui ne connoissoient point le service de ce corps, tandis qu'un ancien exemp, courbé sous le poix du service s'en voyoit injustement privé, sans espoir de pouvoir obtenir une de ses sous-lieutenances, après 18 années faites dans le corps de la maréchaussée et 22 en Canada. Le Sieur Mouet Louvi-

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE

Est-il possible de trouver une autre quittance libellée comme celle que nous allons reproduire?

Après en avoir pris connaissance, le lecteur se demandera peut-être si les signataires n'étaient pas en veine de s'amuser et s'ils n'ont pas voulu, dans un moment exhubérant, laisser un document qui étonnerait les générations futures.

Comment admettre alors que le grave notaire Pierre Panet ait accepté de placer cet écrit au rang de ses minutes?

Difficile de se prononcer.

En tout cas, voici le texte avec quelques mots soulignés par nous :

6 juin 1774 — no 4218.

Dépôt par MM. Jenison et Boileau.

“ Chambly, le 2 mai, nous soussignés, Pierre Boileau et Jean Jenison, nous déclarons quittes et acquittés de toutes affaires et demandes et prétentions quelconques l'un avec l'autre, *depuis le commencement du monde, à ce jour*, tant pour nous que nos hérités et ayans causes.

(Signé) P. Boileau
“ Jean Jenison

* *
*

Nous avons lieu de croire que le Pierre Boileau nommé ici ne fut autre que ce commerçant qui, en 1756, faisait avec le fameux munitionnaire Cadet, le marché de faire passer au fort S.-Jean, tous les vivres et boissons nécessaires. (Panet, 25-11 1756).

Si l'on s'en rapporte à l'honorable juge P. Demers, qui connaît la vallée du Richelieu mieux que tout autre, les Boileau eurent, au sud du fort S.-Jean, une hôtellerie très achalandée, tant sous le régime français que sous l'autre.

Étant de cette famille, Pierre Boileau possédait les élixirs qui permettent en un moment de remonter au déluge à propos de n'importe quoi.

E.-Z. MASSICOTTE

LA MORT DE MGR PLESSIS

Extrait d'une lettre de Mgr B.-C. Panet à Mgr Provencher, évêque de Juliopolis, à la Rivière-Rouge, 19 avril 1826:

“Depuis la réception de vos deux lettres l'une du 12 juin & l'autre du 8 août dernier, il s'est passé des choses bien tristes dans ce diocèse. Qui l'auroit cru que je dusse survivre à Mgr Plessis ! C'est cependant ce qui est arrivé au moment que nous nous y attendions le moins. Le second dimanche de l'Avent, 4^e décembre, ce digne prélat, l'objet des regrets de tout le monde, a fermé pour toujours les yeux à la lumière. La Providence a voulu que je me trouvasse dans le temps à Québec vû les mauvaises nouvelles que j'avois apprises de sa santé. Je le vis le jour même de sa mort & le laissai à l'Hopital général sur les 1 h. $\frac{1}{2}$ P. M. & à 2 h. $\frac{3}{4}$ il n'étoit plus. Il se trouvoit seul en ce moment, assis dans son fauteuil, conversant avec le D^r Fargues, qui après lui avoir tâté le pouls, lui disoit qu'il ne l'avoit jamais si bien trouvé. Mais deux ou trois minutes ensuite il pencha la tête sans faire aucune plainte. Le médecin sonna la clochette, appela au secours, lui tâta le pouls & ne sentit plus de pulsations. L'Extrême-Onction lui fut administrée en cas qu'il fut encore vivant par M^r Thos Bedard, chapelain, qui vint ensuite nous avertir de cet accident fâcheux, pendant que nous chantions vêpres. On annonce cette nouvelle à l'Eglise & tout le monde se jette instantanément à genoux & on récite le *De profundis* &c. A l'Eglise de S. Roch, il y eut un cri général Ah !.....! On ne sauroit dire le deuil qui se répandit dans toute la ville. Tous les citoyens & le clergé étoient quasi stupéfaits & ne pouvoient ajouter foi à un tel événement. La chose n'étant que trop vraie, on se prépara à l'inhumation du feu évêque de Québec. Il demeura exposé tout le lundi à l'Hopital général jusqu'au lendemain à 2 h. P. M. que le convoi en partit accompagné de tout le clergé, des troupes sous les armes avec une musique funèbre. Le corps étoit porté exposé (le visage cependant couvert) par un certain nombre de jeunes gens. Ils étoient quarante habillés en noir, suivi de tous les citoyens deux à deux. Il fut déposé à l'Hotel-Dieu. Le lendemain, à 9 h. $\frac{1}{2}$, on fit la le-

vée du corps. Le gouverneur avec son *staff*, les juges, les membres des Conseils, le barreau, les marguilliers, tous en corps, marchaient devant une foule immense de citoyens. La procession défila entre deux rangées de troupes jusqu'à la Cathédrale où je chantai avec le cérémonial prescrit le service suivi de l'inhumation. M^r Demers, grand vicaire, ayant composé à la hâte une oraison funèbre, la débita en pleurant & en faisant couler les larmes des assistans. Il a été inhumé cet estimable prélat du côté de l'Évangile à l'endroit même où il s'habilloit pour la messe & faisoit sa visite ordinaire du S. Sacrement. On se propose d'y mettre une épitaphe." (Communiqué par M. l'abbé Ivanhoé Caron).

LES DISPARUS

Gourdeau, François (Frank) — Né à Québec le 15 août 1844, du mariage de François Gourdeau et de Marie-Thar-sille Marcoux. Le premier ancêtre de M. Gourdeau, Jacques Gourdeau de Beaulieu, s'établit sur l'île d'Orléans et obtint le fief Beaulieu qui est encore en la possession de la famille Gourdeau. Le 4 février 1867, M. Gourdeau était admis à la pratique du notariat. Trois ans plus tard, en 1870, M. Gourdeau entra dans le service civil du Canada et devenait le secrétaire de l'honorable M. Cauchon, membre du gouvernement Mackenzie. Après le départ de M. Cauchon, M. Gourdeau devenait premier commis et comptable du département de la marine. Le 1^{er} mai 1896, M. Gourdeau était promu sous-ministre du département de la marine. Décédé à Ottawa le 2 octobre 1929. En 1872, M. Gourdeau avait organisé les Dragons de la Princesse Louise.

Bouffard, Jean — Admis à la profession de notaire le 24 mai 1830, il s'établit à Saint-Henri de Lauzon. Bouffard fut élu député de Dorchester en août 1832 pour remplacer Louis Lagueux, décédé. Il siégea à la Chambre d'Assemblée jusqu'en 1838. Décédé à Saint-Henri de Lauzon le 2 décembre 1843, à l'âge de 43 ans.

CONTRAT DE MARIAGE DE PIERRE BOUCHER ET
DE MARIE CHRETIEN

(17 janvier 1649)

Par devant nous Guillaume Audouart, commis au Greffe des Trois-Rivières, soussigné et en la présence des témoins ci-après nommés.—

Furent présens en leurs personnes Pierre Boucher, Natif de Mortagne au perche Bourgeois et habitant des Trois Rivières y demeurant et Marie Crestien aussi demeurante au dit lieu des Trois Rivières, Lesquelles parties en la présence de Gaspard Boucher et de Nicolle LeMère, père et mère du dit Pierre Boucher, Nicolas Boucher, Etienne de Lafont, Urbain Baudry, Jacques Leneuf, Ecuier Sieur de la Poterie et Demoiselle Marguerite LeGardeur sa femme, Jehan Godefroy, Monsieur Hertel, Thomas Godefroy Sieur de Normanville, tous parens et amis communs des dites parties, ont reconnu et confessé avoir fait et acordé entr'elles les traités et promesses de mariage qui en suivent, c'est-à-savoir, que le dit Pierre Boucher a promis et promet prendre la dite Marie Crestien pour sa femme et légitime épouse, comme elle pareillement promet prendre le dit Pierre Boucher pour son légitime époux, icelui mariage faire et solemniser en la face de notre mère Sainte Eglise, plutôt que faire se pourra et qu'il sera avisé et délibéré entr'eux et leurs amis si Dieu et notre mère Ste Eglise si consentent et accordent aux droits et biens des dits futurs époux, dont les révérends pères ont promis de donner la somme de deux cents livres pour le dit mariage de la dite Marie Crestien et de plus ont déclaré que les Révérendes Mères Ursulines de Québec sont saisies de la somme de trois cents livres pour la dite Marie Crestien donnés par Madame de Breté, lesquels trois cents livres les Révérends Pères promettent au dit Pierre Boucher lui faire toucher, le mariage accompli, lesquelles sommes ci-dessus mentionnées seront délivrées au dit Pierre Boucher mari de la dite Crestien, toutes fois et quantes après le mariage accompli avec les biens meubles qui lui peuvent appartenir, qui seront mis en la Communauté d'iceux, en conséquence de quoi elle acquérera sur les biens du dit Pierre Boucher et en

cas qu'elle survive le dit Pierre Boucher, tous les droits de la Coutume de la Ville prévôté et vicomté de Paris et en cas que le dit Boucher survive la dite Marie Crestien sans avoir enfans procédant du dit mariage, elle lui a donné et lui donne par ces présentes, tout ce qu'il lui pourra appartenir sans qu'il soit obligé à en restituer aucune chose, fait et passé en la maison de Gaspard Boucher père du dit Pierre Boucher, le dimanche dix-septième de Janvier après-midi mil six cent quarante neuf, les témoins ci-dessus dénommés présens et ont signé avec moi commis susdit, et la minute demeurée par devers moi, pour en bailler copie aux parties ainsi que la nécessité le requérera, laquelle sera collationné et envoyer pareille copie au Greffe de Québec et à le dit Lafond et sa femme déclaré ne savoir signer et ont fait leur marque.

	Pierre Boucher	Boucher
	Marie Crestienne	
	Nicolle LeMère	
	Urbain Baudry	
Marque X	du dit Lafond	
Marque X	de Magdelaine M. Boucher femme du dit Urbain Beaudry	
Marque X	de Marie Boucher femme de Etienne Lafont	
	Normanville	J. Leneuf
	Hertel	
	Godefroy	
	M. LeGardeur	
		Audouart
		Commis.

J'ai soussigné Pierre Boucher confesse avoir eu et reçu du Révérend père Batteux la somme de deux cent livres tournois, contenu au contrat ci-dessus, de laquelle somme je tiens le dit fait ce premier juin mil six cent quarante neuf

Pierre Boucher (1)

(1) Reproduit d'une copie en la possession de M. Montarville de La Bruère. P. Archange, O.F.M.

LA FAMILLE MARCHAND

Plusieurs Marchand vinrent s'établir au Canada sous le régime français. Nous connaissons : 1° Jacques Marchand, marié aux Trois-Rivières, le 1er février 1660, à Françoise Capel, veuve de Jacques Lucas ; 2° Louis Marchand, originaire de Saint-Martin de Rhé, évêché de La Rochelle, marié à Françoise Morineau ; 3° Charles Marchand, marié à Marie Bonne-Guerrière, qui décéda le 16 décembre 1708 ; 4° Nicolas Marchand, marié à Charlotte-Antoinette Beaumont, qui s'établit à Montréal ; 5° François-Louis Marchand, originaire de Canseau, en Acadie, qui s'établit à Québec un peu avant 1728 ; 6° Pierre Marchand, originaire de Pierjus, diocèse de Besançon, marié à Marie-Charlotte Sauvage ; 7° Pierre Marchand, originaire de Saint-Sauveur, diocèse de La Rochelle, marié à Marguerite Noël ; 8° Antoine Marchand, originaire de l'île Saint-Jean, marié à Ursule Labauve ; 9° Nicolas Marchand, originaire de Saint-Jean de Bayeux, marié à Charlotte Bouchard ; 10° Jean Marchand, originaire de Saint-Sauveur, évêché de La Rochelle, marié à Marie Hayot. Presque tous ces Marchand ont encore des descendants parmi nous.

Nous nous occupons ici de la descendance du dernier de ces Marchand, Jean Marchand, marié à Marie Hayot.

Jean Marchand, charpentier de son métier, était né à Saint-Sauveur de La Rochelle, vers 1646, du mariage de Jean Marchand et de Catherine Choret. Il épousa à Québec, le 14 avril 1681, Marie Hayot, fille de Adrien Hayot et de Marie-Madeleine Guyon.

De ce mariage naquirent onze enfants tous baptisés à Québec :

1° Jean-François.

2° Étienne, marié à Marie-Anne Durand, puis à Jeanne Rouillard et en troisièmes noces à Anne Boutrelle.

3° Catherine.

4° François, marié à Barbe Cochon puis à Catherine Paulet.

- 5° Pierre, marié à Claire Lefebvre.
- 6° Marie, mariée à François Gautier.
- 7° Alexandre.
- 8° Honoré, qui se destinait à la prêtrise, décéda acolyte à Québec, le 22 juillet 1715.
- 9° Catherine-Geneviève.
- 10° Marie-Angélique.
- 11° Geneviève-Michelle, mariée à Claude Carpentier puis à Germain Marcoux.

Etienne Marchand, deuxième fils de Jean Marchand et de Marie Havot, né à Québec le 6 juillet 1683, fut charpentier comme son père. Il décéda à Québec le 29 mars 1734. Etienne Marchand eut des enfants de ses trois mariages, soit treize en tout. L'un d'eux, Etienne, né du premier mariage, fut prêtre et décéda à l'Hôpital général de Québec le 17 janvier 1774.

Nicolas Marchand, né à Québec le 16 juin 1712 du mariage de Etienne Marchand et de Marie-Anne Durand, fut une des victimes du siège de Québec, en 1759. Il était négociant. Officier de milice, il servait dans l'artillerie et fut frappé d'un boulet, à la batterie royale, le 17 juillet 1759. Décédé le même jour, il fut inhumé, dit son acte de sépulture, au faubourg Saint-Jean, "proche l'hôpital ambulante, qui y a été préparé dans la maison de François Fournier". Marié à Geneviève Defoy, il eut, entr'autres enfants, Louis.

Louis Marchand né à Québec le 10 juillet 1757, du mariage de Nicolas Marchand et de Geneviève Defoy, fut un marin bien connu à Québec. Il fut capitaine au long cours pendant un grand nombre d'années. M. Marchand avait épousé, à Québec, le 15 septembre 1778, Françoise Roussel, fille de Joseph Roussel et de Madeleine Gauvreau.

De ce mariage naquit, à Québec, le 21 février 1780, Gabriel Marchand qui entra dans la carrière commerciale. En 1802, il transportait son commerce à Saint-Jean d'Iberville. Il y fit une belle fortune. Il se retira du commerce en 1816, et occupa ses loisirs en s'adonnant aux travaux agricoles sur une grande échelle. En 1837-1838, M.

Marchand fut plutôt partisan d'une agitation constitutionnelle. Ses sages conseils ne furent pas suivis. A plusieurs reprises, on voulut élire M. Marchand membre de la Chambre d'Assemblée. Il refusa toujours de poser sa candidature. Il refusa également le poste de conseiller législatif à trois reprises différentes. M. Marchand décéda à Saint-Jean d'Iberville le 10 mars 1852.

L'honorable Félix-Gabriel Marchand, qui fut premier ministre de la province de Québec, était le fils de M. Gabriel Marchand.

LES DISPARUS

Audouart dit Saint-Germain, Guillaume — On a dit et répété, a écrit J.-Edmond Roy, que le plus ancien notaire de la Nouvelle-France fut Guillaume Audouart et que le premier acte qu'il rédigea porte la date du 10 juillet 1686. L'histoire et la légende ont fait erreur. La postérité désireuse de mettre chaque chose à sa place, doit détrôner Audouart de sa doyenreté et donner le pas aux dix ou douze tabellions qui l'ont précédé dans la bonne ville de Québec. En 1648, Audouart de Saint-Germain était commis au greffe et tabellionage des Trois-Rivières. Il y passa un certain nombre d'actes. A l'automne de 1649, Audouart s'installait à Québec comme notaire royal. Il devait y pratiquer jusqu'à la fin de 1663. Le greffe de Audouart de Saint-Germain, qui comprend 1067 pièces, est conservé aux Archives Judiciaires de Québec. Cf. J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada*.

REPONSE

Charles Guillaume Pissonet de Bellefonds (XXXVI, pp. 65 et 145) — Le chevalier de Bellefonds dont il est question aux pages 65 et 145 du *Bulletin des Recherches Historiques* de 1930, était déjà mort en 1744. Sa femme, Marie-Josephite Brassard, dans un acte du notaire Boucault du 16 février 1744, et est mentionnée la dite veuve de Charles de Bellefonds, écuyer.

LES TROIS PERES RECOLLETS DU NOM DE CONSTANTIN

De passage à Paris ces jours derniers, j'ai trouvé auprès de mon confrère le P. Odoric Jouve, o. f. m., la solution certaine du problème des deux Récollets du nom de Constantin. J'ai l'espoir que, par l'intermédiaire du *Bulletin*, ces notes tomberont sous les yeux de M. l'abbé Paré, de Détroit, qu'elles rendront particulièrement heureux.

CONSTANTIN No 1

Était-il Français ou Canadien? Je l'ignore. Son nom de famille était Constantin. Son nom de religion Nicolas-Bernardin. Il mourut en Canada en septembre 1730, à l'âge de 66 ans, d'après le nécrologe de la province des Récollets de St-Denis. C'est ce récollet dont le nom se trouve aux registres de Longueuil.

CONSTANTIN No 2

Nom de famille = De L'halle; en religion Constantin (De L'halle). Il était de la province des Récollets de Saint-André (province flamande), où il enseigna la philosophie avant de venir au Canada. On suit ses traces en 1701, de Québec à Champlain et aux Trois-Rivières, d'après les registres de ces paroisses. Il était en route pour le Détroit. Il mourut en 1706.

CONSTANTIN No 3

Il y eut en effet un troisième Récollet de ce nom, mais postérieur aux deux premiers, avec lesquels on ne peut le confondre. Il était Canadien et de Québec. Il fit profession en 1734.

Nom de famille: Constantin.

Nom de baptême: Louis-Alexandre.

Nom de religion: Justinien.

P. HUGOLIN LEMAY, o. f. m.

CANADIANA

Le sieur de Langloiserie ou L'enfant prodigue sans veau gras, par Aegidius Fauteux, dans la *Patrie*, 7 octobre 1933.

Alexandre de Bellefond ou De Québec à Charenton en passant par la Bastille, par Aegidius Fauteux, dans la *Patrie*, 14 octobre 1933.

Louis Bourdon ou Le Canadien revenu des enfers, par Aegidius Fauteux, dans la *Patrie*, 21 octobre 1933.

Jean-Henri Lydius ou Le faux converti, par Aegidius Fauteux, dans la *Patrie*, 28 octobre 1933.

Madame Saint-Jacques ou Les petits désagréments d'une bureaucrate, dans la *Patrie*, 4 novembre 1933.

Hortense Prévost ou La chevalière des Deux-Montagnes, par Aegidius Fauteux, dans la *Patrie*, 11 novembre 1933.

Henri Mezière ou L'odyssée d'un mouton noir, par Aegidius Fauteux, dans la *Patrie*, 18 novembre 1933.

Alexandre Comeau ou Une restitution de paternité, par Aegidius Fauteux, dans la *Patrie*, 25 novembre 1933.

Pierre Leroy ou Les navrantes étapes d'une folie, par Aegidius Fauteux, dans la *Patrie*, 2 décembre 1933.

Etienne Chartier ou Les avatars d'un curé révolutionnaire, par Aegidius Fauteux, dans la *Patrie*, 9 décembre 1933.

Pierre de Montalembert ou La fin dolente d'un mau-marié, par Aegidius Fauteux, dans la *Patrie*, 16 décembre 1933.

Madame de Neuville ou Une Canadienne avec Louis XVI à Varennes, par Aegidius Fauteux, la *Patrie*, 23 décembre 1933.

Germain Leroux ou l'art d'allonger son nom, par Aegidius Fauteux, la *Patrie*, 30 décembre 1933.

Louise de Montéleon ou la frénésie du mariage, par Aegidius Fauteux, la *Patrie*, 5 et 13 janvier 1934.

LE DR SIMON FRASER, DE TERREBONNE

“ J'avoue que j'aimais mieux la vieille maison, mais elle allait choir et nous allions la perdre; on l'a un peu replâtrée et fardée, comme elle est aujourd'hui, mais elle a la vie sauve et c'est l'essentiel. ”

C'est dans ce vieux cimetière protestant que sont inhumés l'hon. Rodric McKenzie, le Dr Simon Fraser et le Dr Henry Munroe, sujet de l'article de M. A.-W.-P. Buchanan, *B. R. H.*, décembre 1933.

Est aussi inhumé dans ce cimetière, Peter Pangman, loyaliste, qui laissa la Nouvelle-Angleterre lors de la Révolution Américaine, et vint s'établir au Canada. Il acheta la seigneurie de Lachenaie et fixa sa résidence à Mascouche. Il décéda dans cette paroisse le 28 août 1819. De celui-ci, il ne reste aucune trace de monument, si ce n'est un monticule de terre.

On rencontre plusieurs épitaphes au nom de la famille Moody, de Terrebonne.

Pour revenir au Dr Simon Fraser, M. Buchanan croit plutôt qu'il faisait partie du 42^e (ou Royal Highland Regiment) et non pas du 2^e régiment, tel que mentionné dans le testament cité par M. E.-Z. Massicotte, *B. R. H.*, novembre 1932.

Dans *Officers of the British Forces in Canada during the War of 1812-15* par L. Homfray Irving, je trouve, page 178, à la liste du “ 2nd Battalion — Terrebonne Division. (Formed 4 June, 12; ordered out 3 Nov., 12; relieved 26 Nov., 12. — In 1828, 1st Battalion, County of Effingham), Simon Fraser, 12 April, 14.

Je soumets ce renseignement aux intéressés.

LIONEL-A. LAPOINTE

QUESTION

D'après un acte de baptême du 22 janvier 1640 (Québec) le chirurgien de l'habitation était alors le sieur Le Moine. Ce chirurgien est-il mort dans la Nouvelle-France?

A. G. B.

LA BIBLIOTHEQUE DE GILLES BOYVINET

Gilles Boyvinet, lieutenant-général de la juridiction des Trois-Rivières depuis 1672, se noya en face de Québec, en arrivant de France, en juillet 1686. Le 28 juillet 1686, Elie Bourboux, procureur du Roi de la juridiction des Trois-Rivières, faisait l'inventaire des livres de M. Boyvinet conservés dans la chambre qu'il occupait aux Trois-Rivières. Il en dressa la liste suivante :

Ordonnances de Néron.
Coutume de Tronson.
Journal des audiences.
La coutume de Paris.
Le petit Code.
Les arrêts de Louet.
Oeuvres de Barquet.
Des Pouvoirs de connestable et maréchaussée de France.
La Jurisprudence, 2 vols.
Le praticien français.
La pratique civile et criminelle.
Le Code de la marine.
Le Code Criminel.
Le Code Marchand.
Le style universel des cours.
Bible latine.
Us et coutumes de la mer.
Institutions impériales.
Les juges français.
Considérations sur l'éternité.
Le génie du siècle.
Oeuvres de Rollet.
La coutume de Paris.
La Théologie morale.
La langue latine.
La cassette des bijoux.
Comédies de Corneille, 4 vols.

LE PROFESSEUR MURCIANI D'ALBINI

Fils d'un italien et d'une irlandaise domiciliés à Saint-Malo, "beau port de mer", un sieur Murciani d'Albini vint au Canada, peut-être avec les troupes anglaises. Quoiqu'il en soit, vers 1821, il était établi à Chambly, en qualité de précepteur; il fréquentait la meilleure et la plus joyeuse société de l'époque (1) et il enseignait, sans doute, dans les riches familles nobles et bourgeoises. A l'âge viril de 39 ans, cet éducateur songea au conjungo et il épousa une demoiselle de même nationalité que sa mère.

Extrayons des faits et des noms des registres de l'état civil.

Le 10 septembre 1822, M. le curé de Chambly reçoit le mutuel consentement de Pierre-Joseph-François-Alexandre Murciani d'Albini, "maître de langue française et de *dessein*", de cette paroisse, fils majeur de feu Pierre-Orso-Demetrius Murciani d'Albini et de Louise Silvestre O'Neil, de la ville de Saint-Malo, en France, d'une part, . . . puis de Isabelle Murphy, aussi de cette paroisse, fille majeure de feu Michel Murphy et de Marie Ryan de la ville d'Halifax, Nouvelle-Écosse, d'autre part, et il leur donne la bénédiction nuptiale.

A cette cérémonie, assistaient des personnages notables: le "général Wilson" (2), dame M. J. Hertel de Salaberry, Charles de Salaberry, le chirurgien Arthur Cannon, le lieutenant J. Trotter, de la Royal artillery, et plusieurs autres.

(1) "Sur la rivière Chambly (ou Richelieu) qu'on appelait le *grenier du Bas-Canada* vivaient alors des familles remarquables par leur origine ou leurs talents, qui se disputaient la palme des belles manières, de la libéralité et de la fidélité aux traditions du passé. On y menait joyeuse vie: c'était pendant l'hiver une succession de fêtes, de promenades et de friecots légendaires". (P.-G. Roy, *La famille d'Irumberry de Salaberry*, p. 98).

(2) L'acte le nomme ainsi; mais M. Francis-J. Audet nous dit qu'on ne lui donnait ce titre que par politesse. En réalité le major général Wiltshire Wilson, de l'Artillerie royale, n'était que commandant à Chambly. "Entré dans l'armée en 1782, il devint major général le 12 août 1819. Il fut commandant de l'artillerie et de la garnison à Québec de 1817 à 1820. Après cette date, on le trouve à Chambly où il commandait encore en 1826. Il mourut, ajoute M. Audet, en 1842, après soixante ans de service dans l'armée.

Le premier enfant issu de cette union naquit en 1823 à Chambly et il eut pour parrain "l'honorable Charles de Salaberry".

Après 1824, maître Murciani alla demeurer à Montréal où il fit baptiser six autres rejetons qui eurent courte vie.

Il enseignait encore le français, lorsque la mort mit fin à sa carrière le 20 octobre 1840.

Le défunt n'avait que 57 ans. Cette brève note servira peut-être à quelque chercheur. E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Dans une lettre de M. d'Auteuil à M. Gervaise, substitut du procureur fiscal de Montréal, en date du 26 décembre 1685, je lis : " J'ai appris avec regret, Monsieur, la fin tragique du Sr de l'Espérance. Le crime est si énorme que vous devez apporter un très grand soin à découvrir les meurtriers pour les faire châtier. Je n'ai su cette nouvelle que par le bruit public et vous auriez dû m'en donner avis et des circonstances et je vous aurais dit mon sentiment sur les mesures les plus justes que vous deviez prendre pour découvrir la vérité. " Quel est ce M. L'Espérance assassiné à Montréal en 1685 ?

Mont.

LES DISPARUS

Hearn, L'hon. John — Né à Arundel Square, comté de Waterford, en Irlande, le 10 janvier 1827, de Thomas Hearn et de Catherine Power. Il passa au Canada en 1842 et s'établit à Québec. Il devint le plus grand propriétaire foncier de la capitale. Il siégea au conseil de ville de Québec pendant plus de trente ans. Député de Québec-ouest à l'Assemblée législative de 1867 à 1877, il abandonna son siège pour entrer au Conseil législatif où il représenta la division de Stadacona. En 1892, il donna sa démission pour accepter la candidature à la Chambre des Communes dans son ancien comté de Québec-ouest. Élu le 28 février 1892, il décéda deux ans plus tard, à Québec, le 17 mai 1894.

LES LA MOTHE DU REGIME FRANCAIS

Nicolas de La Mothe le Vilin

Nicolas de La Mothe le Vilin était lieutenant de la Saus-saye en Acadie, dès 1613. Il fut pris par les Anglais, transporté en Virginie puis de là envoyé en Angleterre. Il accompagna Champlain dans la Nouvelle-France en 1618, et passa l'hiver de 1618-1619 à Québec. Le fondateur de Québec semblait avoir beaucoup d'affection pour le sieur La Mothe. Dans ses *Voyages*, il explique pour quelle raison il l'amena à Québec: "Nous embarquâmes avec un gentilhomme appelé le sieur de La Mothe, lequel aurait dès auparavant fait voyage avec les Jésuites aux lieux de l'Acadie, où il fut pris par les Anglais et par eux mené aux Virginies, lieu de leur habitation, le repassèrent en Angleterre et de là en France, où le désir et l'affection lui augmenta de voyager derechef en la dite Nouvelle-France, qui lui fit rechercher les occasions au mon endroit. Sur quoi je l'aurais assuré d'y apporter mon pouvoir et l'assister envers Messieurs nos associés, comme me promettant qu'ils auraient agréables la rencontre d'un tel personnage, attendu qu'il leur serait fort nécessaire ès dit lieux." Nous ignorons ce que devint M. de La Mothe le Vilin après 1619.

Jacques de La Mothe

Le 22 mars 1661, la Compagnie de Beupré concédait à Jacques de La Mothe, marchand étant de présent en la ville de Paris, et désirant s'aller habituer au pays de la Nouvelle-France, dix arpents de terre en l'île d'Orléans. L'acte de concession, conservé aux Archives de la province de Québec, décrit ainsi la concession accordée au sieur de La Mothe: "la quantité de dix arpents de terre sur la rivière Saint-Laurent, du côté du sud, en tirant devers le nord jusqu'à la ligne qui sépare l'île en deux." Cette concession était faite moyennant vingt sols de rente seigneuriale pour chaque arpent, par année, et un sol de cens pour chaque arpent et deux chapons "sur le tout payables par chacun (an) au jour de

Saint-Martin d'hiver, à celui qui recevra pour notre compagnie au dit pays." Jacques de La Mothe, croyons-nous, ne passa pas dans la Nouvelle-France. Nous n'en trouvons aucune trace ni à l'île d'Orléans ni à Québec. Son domaine de dix arpents de terre retomba tout probablement dans le fonds de la Compagnie de Beauré.

Claude de La Mothe

Claude de La Mothe, connu aussi sous le surnom de marquis de Jourdis, était originaire de Saint-Leu, proche la ville de Hedin, évêché d'Arras. Etabli à Lachine, il épousa dans cette paroisse, le 12 novembre 1685, Françoise Sabourin, fille de Jean Sabourin et de Mathurine Regnault. M. de La Mothe fut au nombre des habitants de Lachine massacrés par les Iroquois en 1687. Il fut inhumé le 23 février 1687 avec neuf autres victimes des féroces Iroquois par l'abbé d'Urfé, sulpicien, "proche le lieu destiné pour bâtir l'église Saint-Louis du haut de l'île Montréal." Cent-soixante-dix-neuf ans plus tard, en 1866, des habitants de la paroisse de Sainte-Anne du Bout-de-l'Île retrouvaient les ossements des dix personnes tuées par les Iroquois. Le curé de Sainte-Anne du Bout-de-l'Île, l'abbé Chevrefils, réunit ces ossements et leur donna une nouvelle sépulture ecclésiastique dans son église même, après un service solennel auquel assistaient tous ses paroissiens qui comptaient des ancêtres parmi ces victimes.

Pierre de Saint-Paul de La Motte

Le capitaine de Saint-Paul de La Motte fut un des plus utiles officiers du régiment de Carignan. C'est lui qui, dans l'été de 1666, construisit le fort Sainte-Anne sur une île de l'entrée du lac Champlain qui a conservé son nom. L'intendant Talon avait une très haute opinion de M. de Lamotte. Dans sa lettre à Colbert du 27 octobre 1667, faisant l'éloge des officiers de Carignan, il écrivait: "Un d'entre tous, M. de La Motte, premier capitaine et commandant dans le fort le plus avancé vers les Iroquois, m'obligea par sa conduite

prudente et sage, et accompagnée de tout le zèle qu'on peut désirer d'un fort bon officier, à le distinguer des autres et à vous demander pour lui une gratification que j'estimerai devoir être plus forte de quelque chose que celle de son cadet M. de Chambly, auquel vous avez eu la bonté de faire donner quatre cents écus." Le Roi se rendit à la demande de M. Talon et accorda une gratification de 1500 livres à M. de La Motte (20 février 1668). En 1669, M. de Saint-Paul de La Motte remplaça Zacharie Dupuy comme commandant à Montréal. Il conserva ce commandement pendant près de deux ans. Nicolas Perrot, qui le connut à Montréal, dit qu'il était homme de coeur et d'honneur. M. de Saint-Paul de La Motte dût retourner en France en 1671.

Antoine Laumet de Lamothe Cadillac

Né le 5 mars 1658, au village des Laumets, près de Caumont, il était le fils de Jean Laumet, avocat, mais il s'intitula Antoine de Lamothe, sieur de Cadillac, s'emparant d'un nom noble qui ne lui appartenait pas. Il passa au Canada comme officier dans les troupes en 1683, et fit plusieurs campagnes. Il se fit accorder une seigneurie en Acadie où il vécut quelques années, puis repassa en France. Le ministre de Pontchartrain le recommanda au gouverneur de Frontenac qui le mit lieutenant dans les troupes de la colonie. Il fut promu capitaine en 1694, et nommé commandant de Michillimakinac. En 1701, après bien des démarches, il était chargé de l'établissement de Détroit, où il resta jusqu'en 1710. Nommé gouverneur de la Louisiane le 10 mai 1710, il y resta jusqu'en 1717. De retour en France, il fut jeté à la Bastille pour avoir critiqué trop ouvertement l'Écossais Law qui venait de prendre la direction de la Compagnie d'Occident. Il sortit de la Bastille le 6 février 1718, et fut nommé, en 1722 gouverneur de Castelsarrazin, où il décéda le 15 octobre 1730. Lamothe Cadillac est considéré comme le fondateur de Détroit. Adversaire déclaré des Jésuites, Lamothe Cadillac écrivit contre ces religieux de nombreux mémoires aussi faux qu'injustes.

Dominique La Motte de Lucière

Né à Vernix, dans la Manche, en 1636, il fit la connaissance de M. de LaMothe Cadillac qui l'engagea à le suivre dans la Nouvelle-France, pour faire ensuite la découverte des Illinois. M. La Motte de Lucière remit à M. de Lamothe Cadillac une somme de 1374 livres, probablement tout son avoir, celui-ci lui ayant promis une "part de sa fortune". Les deux amis s'embarquèrent à La Rochelle le 21 juillet 1678 et arrivèrent à Québec le 15 septembre suivant. M. Lamothe de Lucière fut chargé de conduire les gens et les marchandises du découvreur à Montréal. Le groupe partit de Montréal pour Cataracoui ou Frontenac le 8 novembre. C'est M. La Motte de Lucière qui choisit l'emplacement du fort qui fut construit à Niagara. Il se donna tant de misères dans l'Ouest qu'il fut menacé de perdre la vue. Il revint alors à Montréal où il épousa, le 24 décembre 1680, Alixe de La Feuillée, veuve de Louis des Granges de Mauprée. Le 26 juillet 1683, il recevait la concession d'une seigneurie donnée à M. de la Lussodière le 3 novembre 1672 et qui lui avait été enlevée parce qu'il ne s'en était pas occupée. Son association avec M. de Lamothe Cadillac avait à peu près ruiné M. La Motte de Lucière. Le 22 octobre 1699, fait capitaine, il devenait commandant des gardes des fermes du Roi qui avaient leur domicile à Montréal. Il décéda dans cette ville le 18 septembre 1700. Sa veuve mourut le 24 novembre suivant.

Jean de Leau Lamotte du Marterais

On a donné Jean de Leau Lamotte comme commandant militaire au fort de Chambly. Le Sieur de Leau Lamotte, sieur du Marterais, n'a jamais été militaire. Il était simplement "bourgeois, de la ville de Tours." Le 23 octobre 1673, le sieur de Chambly lui vendait sa seigneurie de Chambly pour le prix et somme de dix mille livres tournois. L'acte de vente reçu par le notaire Duquet ne mentionne pas le fort de Chambly pour l'excellente raison qu'il n'appartenait pas à M. de Chambly. Il était la propriété du roi. M. de

Chambly vendait sa seigneurie, c'est-à-dire six lieues de terre de front sur une lieue de profondeur, "avec le moulin, granges et autres bâtiments, etc., etc., trois paires de boeufs, deux vaches, un taureau et deux génisses, trois grands porcs et deux petits." M. de Leau Lamothe fit quelques concessions dans sa seigneurie. M. E.-Z. Massicotte en a relevé deux faites le 24 novembre 1674. M. de Leau Lamotte était encore à Chambly en 1677. Il eut cette année un procès assez important aux Trois-Rivières, au sujet de sa seigneurie, nous dit M. Sulte. Il dût remettre sa seigneurie à M. de Chambly en 1678 puisque, le 11 mars 1679, celui-ci, par acte de Delange, notaire au Châtelet de Paris, donnait son fief à damoiselle Marie-Françoise de Thavenet. C'est celle-ci qui fit passer la seigneurie de Chambly à la famille Hertel.

Louis de La Rue, chevalier de La Mothe

Louis de La Rue, chevalier de La Mothe, dût passer dans la Nouvelle-France en même temps que le gouverneur de Denonville en 1685. Il dût obtenir un congé pour aller en France puisque, le 30 mars 1687, le roi donnait ordre "au chevalier de La Mothe, lieutenant d'une compagnie d'infanterie entretenue au Canada, de retourner au dit pays." En 1688, le chevalier de La Mothe servait à Niagara sous les ordres de M. des Bergères. Il signe, avec les autres officiers l'"état dans lequel a été laissé le fort de Niagara, le 15 septembre 1688." Nous lisons dans la "Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada, depuis le départ des vaisseaux, au mois de novembre 1689, jusqu'au mois de novembre 1690": "Le 22 septembre 1690, comme un valet du sieur Crevier, seigneur de Saint-François, dans le lac Saint-Pierre, allait au travail, il découvrit quelques ennemis et vint tout en courant le dire au fort. M. le chevalier de la Motte, capitaine reformé, qui avait son détachement près de là, y arriva sur les deux heures de l'après-midi. Il voulut d'abord aller aux ennemis et partit en effet peu de temps après, avec le sieur de Murat, lieutenant du sieur de Galliffet, qui commandait au fort. Ils avaient avec eux trente-quatre hommes. Ils découvrirent les ennemis dans leurs

cabanes qui ne s'attendaient pas à leur venue. La première charge fut vigoureuse et les mit en déroute, mais comme les fuyards s'allèrent joindre à deux autres cabanes que l'on n'avait point attaquées, revenant tous ensemble en grand nombre, ils trouvèrent nos gens épars et il ne leur fut pas difficile de les faire plier à leur tour. Il ne s'en sauva que la moitié; le sieur de la Motte y a été tué et on ne sait de quoi est devenu le sieur de Murat."

Emmanuel Auguste de Cahideue, comte de La Motte

Né à Rennes en 1683, il entra dans la marine en 1698. Il était contre-amiral lorsqu'il reçut en 1757 le commandement d'une escadre de neuf vaisseaux et de deux frégates pour aller défendre Louisbourg. D'autres vaisseaux devaient le rejoindre à Louisbourg. En août 1757, le comte de La Motte rencontrait la flotte anglaise commandée par l'amiral Holburne, par le travers du Cap-Noir. Un brouillard fort épais empêcha les deux flottes de se battre. Holburne retourna à Halifax avec ses vaisseaux. Le comte de La Motte retourna à Louisbourg et mit la place en état de défense. Ses instructions lui disaient seulement de défendre Louisbourg, il ne voulut donc pas attaquer la flotte anglaise qui était dans les environs. De retour en France, M. de La Motte reçut le grade de vice-amiral et une pension de 12,000 livres. Il décéda en 1764, fort désappointé de n'avoir pas reçu le bâton de maréchal de France qu'il croyait avoir mérité. M. de La Motte avait plusieurs fois conduit des vaisseaux du Roi à Québec. En 1755, il avait même transporté quelques régiments à Québec. Ces régiments étaient destinés à renforcer la petite armée canadienne.

QUESTION

Le 12 septembre 1671, M. Talon le jeune est parrain à Québec. La marraine est Madeleine La Guide, épouse de M. Perrot, gouverneur de Montréal.

Quel est ce Talon le jeune qui vivait à Québec en 1671 ?

A. G. B.

ARPENTEURS DU BAS-CANADA

Nous devons la liste des arpenteurs publiée dans la livraison de décembre 1933 du *Bulletin* à M. Lucien Brault, des Archives du Canada, à Ottawa. Cet utile travail aurait dû porter sa signature.

JEAN DIGE, PREMIER DÉPUTÉ DE CORNWALLIS

Le 14 mai 1791, l'Acte du Canada, qui avait été introduit au parlement anglais le 7 mars précédent, était définitivement adopté. Il inaugurerait pour la province de Québec le système parlementaire dont avait déjà été dotée la Nouvelle-Écosse en 1758.

Lord Dorchester était alors gouverneur du pays, mais parti en congé le 18 août 1791, ce fut le lieutenant-gouverneur, sir Alured Clarke, qui fut chargé de le mettre en exécution.

Le 18 août, un ordre en conseil divisait le Québec en le Haut et le Bas Canada, et le 18 novembre, Clarke fixait par proclamation l'entrée en vigueur de l'acte au 26 décembre suivant.

L'Acte pourvoyait à la création d'un conseil exécutif nommé par la Couronne et d'une Chambre d'assemblée élue par le peuple. Il restait encore à former les divisions électorales pour l'élection des députés à la Chambre Législative, ce qui fut fait par une nouvelle proclamation de sir Alured Clarke, le 7 mai, 1792.

Le nombre des députés fut fixé à 50 et celui des comtés à 25, dont 4 comtés urbains et 21 comtés ruraux. Dans la division des comtés, on tint compte surtout, pour obéir au désir de la loi, du chiffre de la population plutôt que de l'étendue du territoire.

La population de la province était alors d'environ cent soixante mille âmes, dont dix-huit mille à Montréal et quatorze mille à Québec. Ces deux villes reçurent en conséquence le droit d'élire chacun quatre députés. Des deux autres comtés urbains, Trois-Rivières en élisait deux et William

Henry (nom que porta pendant quelques années la ville naissante de Sorel), un.

Pour les comtés ruraux, le nombre des députés fut fixé à deux par comté, sauf pour les comtés de Gaspé, de Bedford et d'Orléans qui n'avaient droit qu'à un député chacun.

Sept comtés seulement reçurent des noms français: Québec, Montréal, Trois-Rivières, Saint-Maurice, Richelieu, Orléans et Gaspé. Tous les autres furent affublés de noms anglais qui devaient paraître assez étranges à une population presque totalement d'origine française. Ce furent Bedford, Buckinghamshire, Cornwallis, Hampshire, Hartford, Huntington, Dorchester, Effingham, Kent, Leinster, Warwick, York, etc. Ce ne fut qu'à la redistribution de 1830 que la plupart reçurent les noms français qu'ils ont gardé depuis lors.

Le territoire des comtés actuels de Témiscouata et de Kamouraska était alors compris dans le comté de Cornwallis qui s'étendait depuis Ste-Anne de la Pocatière jusqu'au comté de Gaspé, et les deux premiers représentants, élus le 10 juillet 1792, en furent Messieurs Pierre-Louis Panet et Jean Digé.

Pierre-Louis Panet résidait à Québec. Il a joué dans la politique du pays un rôle assez important qu'on a souligné à plusieurs reprises, et nous n'avons pas l'intention d'y revenir.

Ce qui nous intéresse plus particulièrement pour le moment, c'est la personnalité de son collègue, Jean Digé, qui lui, était du comté et dont le nom, qui a dû être une révélation pour la plupart de nos lecteurs, n'est plus aujourd'hui conservé que dans nos archives. Ce fut, si l'on veut, comme on disait jadis, un député des "Abouts", puisqu'il demeurait à l'extrémité ouest du comté à Ste-Anne de la Pocatière. Mais comme le patronage politique a dû prendre naissance en même temps que le parlementarisme, il est permis de nous imaginer que ce dût être à lui qu'incomba surtout la tâche de recevoir les solliciteurs.

Pour avoir été ainsi appelé à l'honneur d'être le premier député du comté, il est à présumer que Digé avait dû remplir dans sa paroisse un rôle assez important pour que sa renommée en dépassât les limites. Il serait bien difficile aujourd'hui

de donner des précisions sur sa carrière, mais nous avons pensé que ce serait au moins lui rendre justice que de le situer quelque peu dans notre petite histoire.

Remarquons tout d'abord qu'il est le seul de ce nom de famille qui soit émigré de France au Canada. Et comme il n'a pas laissé de descendance mâle, cela explique comment ce nom de Digé soit aujourd'hui inconnu dans notre province.

Le *Dictionnaire Généalogique* de Mgr Tanguay mentionne le nom de Charles Digé mais il s'agit bien du même personnage. Il avait aussi reçu au baptême le nom de Charles, mais Jean est le nom sous lequel il s'est généralement désigné dans tous les actes, publics ou privés, auxquels il a été partie.

Jean Digé était né en 1736, à Forillon, diocèse d'Avranches, en Normandie. Il était le fils de Jacques Digé, navigateur, et de Jeanne Augé. Il suivit évidemment la carrière paternelle qui l'amena, quelque bon jour, en Nouvelle-France. Nous ne connaissons pas la date de son arrivée au pays, mais ce dut être apparemment avant la conquête.

Mgr Tanguay donne la date de 1763 comme l'année de son arrivée à Ste-Anne, mais nous avons découvert qu'il y était déjà établi en 1762 et y avait déjà amassé quelques biens.

Le 16 mai 1762 en effet, Digé, qui était encore célibataire et partait de nouveau en voyage, prend la précaution de disposer de ses biens par acte de donation à cause de mort avant son départ. Nous donnons ci-dessous les principales dispositions de cet acte passé devant le notaire Joseph Dionne, de Ste-Anne :

“ Jean Digé, navigateur, demeurant en la paroisse de Ste-Anne, étant prêt de faire un long voyage pour la pêche à la “ molue ”, et, en cas de mort, voulant disposer de ses biens, a donné “ à cause de mort ”, au sieur François Levesque, habitant, de Ste-Anne, et ce pour l'amitié et l'affection qu'il a toujours portée au dit Sr Lévesque, à ce présent et acceptant ;

“ Tout le peu de biens que le dit Sr Digé peut avoir dans la paroisse de Ste-Anne et autres lieux de ce pays, tant mobiliers que immobiliers ;

“ Une chaloupe avec ses “ agrais et apareau ”, avec laquelle il va faire la pêche à la morue, qui sera remise au dit Lévesque par Gilles Lemarchand, son maître de chaloupe, ainsi que tout le provenu de la pêche.

“ Une somme de 2,000 livres, en monnaie d'ordonnance que le dit Lévesque a actuellement chez lui.

“ A charge par le dit Sr François Lévesque de lui faire dire 400 messes de requiem pour le repos de son âme, un service à la huitaine de la réception de son décès ;

“ De donner à Marie-Angélique Lancoignard, dite Santerre, sa filleule, la somme de 300 livres en ordonnance et 150 livres en espèces.

“ Et après toutes les peines du dit Sr Lévesque payées légitimement, s'il reste des deniers de sa dite pêche et reconnus de ses biens, il l'emploiera à faire dire des prières pour le repos de l'âme du dit donateur. ”

On s'expliquera facilement l'affection et l'amitié que manifestait Digé à l'égard de François Lévesque, quand on saura que ce dernier avait une fille, Marie-Véronique, qui devait prier anxieusement pour l'heureux retour de l'intrépide voyageur.

Toujours est-il que le voyage fut des plus fructueux, et que le 26 janvier 1763, le notaire Jos. Dionne recevait le contrat de mariage de Jean-Charles Digé, navigateur, demeurant en l'ancienne France, paroisse de Forillon, évêché d'Avranche, en la basse Normandie, et de Dame Jeanne Augé, avec Marie-Véronique Lévesque, fille de François Lévesque, habitant, de Ste-Anne, et de Marie-Angélique Bérubé.

Les parties stipulent communauté de biens entre eux et le futur époux désigne comme suit les biens qu'il apporte :

“ Une terre de $1\frac{1}{2}$ arpent de front sur 42 arpents de profondeur, à partir du fleuve St-Laurent, située en la paroisse de Sainte-Anne et bornée, d'un côté à la terre d'Isidore Bérubé et de l'autre à celle de Jean Boucher ;

“ Une autre terre de $3\frac{1}{2}$ arpents de front sur la profondeur qu'il peut y avoir, située sur les côteaux de la Rivière-Ouelle, entre la terre de Joseph Boucher et celle de Joseph Malboeuf dit Beausoleil ;

“ Une somme de 2950 livres, 10 sols, en monnaie d'ordonnance ci-devant ayant cours en ce pays;

“ Et 330 livres en espèces que le futur époux a comptées sur la table devant le notaire et les témoins;

“ Un cheval tout attelé, avec sa carriole, et une charrue garnie;

“ Une chaloupe de pêche.

La future épouse, de son côté, apportait:

“ Huit perches de terre de front sur 42 (arpents?) de profondeur, faisant partie de la terre que ses parents occupent actuellement, et dont la future épouse aura la jouissance que lorsqu'ils disposeront de leurs biens, et divers articles de ménage.

Les dits Sieur et Dame Lévesque promettent en outre de nourrir les futurs époux jusqu'à la Toussaint prochaine et de leur aider à se loger.

Comme on peut le voir, la pêche à la morue était lucrative à cette époque, et Jean Digé n'avait pas perdu son temps. A 27 ans, il pouvait se considérer comme l'un des habitants à l'aise de la paroisse de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Le mariage fut subséquemment célébré, le 30 janvier, dans l'église de Ste-Anne.

De ce mariage naquirent trois enfants, deux fils et une fille. Les deux fils moururent jeunes: Jean, le 19 février 1782, à l'âge de 16 ans, et Isidore, le 12 août 1788, à l'âge de 15 ans.

Geneviève, qui leur survécut, épousa, le 6 novembre 1786, Joseph Pelletier, fils de feu Joseph Pelletier et de défunte Josephite Paradis, de Ste-Anne. C'est de ce mariage que descend l'un des distingués citovens de Rivière-du-Loup, M. Arthur-L. Pelletier, marchand de fer.

Dans le contrat de mariage passé devant le notaire Louis Cazes, le 4 novembre 1786, Digé donnait à sa fille une terre de deux arpents et demi de front sur 42 arpents de profondeur, au deuxième rang de Ste-Anne, et une somme de mille francs, payée comptant. Les biens du futur époux consistaient en une terre de 6 perches et 12 pieds de front, puis 8 perches et 10 pieds de front, au troisième rang de Rivière-Ouelle, avec cheval, voitures, etc.

Six ans après le mariage de sa fille, le 10 juillet 1792, comme nous l'avons mentionné plus haut, Jean Digé était élu député de Cornwallis à l'Assemblée Législative du Bas-Canada. Il y siégea jusqu'au 31 mai 1796.

Ce dernier parlement comptait 34 membres d'origine française sur les 50 députés qui le composaient. Ce fut le 17 décembre 1792 que s'ouvrit la première session qui se termina le 9 mai 1783.

Rappelons que l'une des premières mesures que le parti anglais proposa fut l'*exclusion du français* des registres et des actes parlementaires, proposition qui fut repoussée par un vote de 26 voix contre 13. Plusieurs autres projets de loi y furent soumis concernant l'instruction et l'éducation, le droit législatif sur le budget, l'abolition de l'esclavage, la question des districts judiciaires, la déclaration de guerre de la France à l'Angleterre, le droit d'entrée sur les vins, etc.

Il serait intéressant de connaître quelle fut la carrière parlementaire de Digé, mais cela nécessiterait des recherches que nous ne sommes pas en position de faire ici. Contentons-nous de constater que, son terme expiré, il continua de conserver la confiance de ses concitoyens, puisqu'en 1797 nous le retrouvons inspecteur des chemins pour la paroisse de Ste-Anne du Sud.

Le 25 mai de cette année, en effet, devant Me Augustin Dionne, notaire, il donne quittance en cette qualité, pour diverses sommes formant un total de 550 livres et trois sols, à J.-Bte Pelletier, Louis Morin, Alexandre Gagnon et François Levesque, pour la part de terre que chacun d'eux doit fournir pour faire une route conduisant à la nouvelle église et au nouveau presbytère, suivant le procès-verbal de Gabriel Elzéar Taschereau, écuier, grand voyer, en date du 26 août 1796 et homologué "au quartier général de la paix à Québec", le 10 janvier 1797, et le procès-verbal des experts du 6 septembre de la même année.

Cette fois, Digé, qui dans les actes précédents déclarait ne savoir écrire ni signer, signe la quittance: J. Digé.

Le 27 juillet de la même année, devant le même notaire, il signe encore un bail à ferme d'une devanture de terre dans

la seigneurie de la Rivière-Ouelle, à John Parker, de la ville de Québec.

Comme Digé avait alors 61 ans, ce simple fait témoigne hautement en faveur de son intelligence et de son énergie, et on comprend mieux qu'il ait dû posséder l'estime et la confiance de ses compatriotes.

Le 3 mars 1810, il avait la douleur de perdre son épouse. Elle était âgée d'environ 73 ans et fut inhumée dans l'église de Ste-Anne.

Deux ans plus tard, le 20 avril 1812, il convolait en secondes noces avec Charlotte Sajos, veuve de Pierre Darris, de Rivière-Ouelle. Au mariage, nous constatons la présence de Joseph Pelletier, son gendre, de Joseph Pelletier, son petit-fils, et de quelques-autres. Dans son contrat de mariage en date du 18 avril 1812, devant Me Augustin Dionne, il déclare que de son mariage avec Véronique Lévesque, sa première épouse, " il n'y avait qu'un seul enfant vivant." C'était Geneviève, l'épouse de Joseph Pelletier. Et il signe encore une fois: J. Digé. Il n'y eut pas d'enfant de ce second mariage.

Enfin, le 14 juillet 1813, Jean Digé terminait sa carrière. Il était âgé de près de 76 ans. Il fut aussi inhumé dans l'église de Ste-Anne.

Quant à sa veuve, Charlotte ou Marie Sajos ou Sajeot, (nous trouvons les deux orthographes) elle vécut jusqu'à l'âge avancé de 99 ans et 10 mois et fut inhumée dans le cimetière de Kamouraska, le 22 septembre 1845.

Nous avons mentionné ci-haut que notre concitoyen, M. Arthur-L. Pelletier était un descendant direct de Jean Digé. Pour faire suite à ces quelques notes, nous avons pensé qu'il lui serait intéressant de publier l'arbre généalogique de la branche qui le concerne.

I.—Jean Digé et Véronique Lévesque, mariés à Ste-Anne, le 30 janvier 1763.

II.—Geneviève Digé, mariée à Joseph Pelletier, à Ste-Anne, le 6 novembre 1886

(Joseph Pelletier était le fils de feu Joseph Pelletier et de défunte Josephthe Paradis, de Ste-Anne. Il est décédé, le 6 mai 1822, à 65 ans).

Plusieurs enfants nés à Ste-Anne: Joseph, le 8 avril 1787, Julie, le 29 septembre 1788, Jean-Marie, le 14 mai 1790, Marie-Geneviève, le 22 août 1791, Pierre, le 11 janvier 1793, Germain, le 21 juillet 1797 et probablement quelques autres.

III.—Germain Pelletier, marié à Marie-Marthe Pelletier, Ste-Anne, le 16 janvier 1821.

(Elle était la fille de Bernard Pelletier et de Marie-Anne Hudon. Le contrat de mariage fut fait, le 11 janvier 1821, devant Me Frs Letellier).

IV.—Joseph-Philias Pelletier, (fils de Germain), né à Ste-Anne le 4 janvier 1843, décédé à Ste-Flavie, le 22 janvier 1922.

Marié: 1° à Alphonsine Martel, décédée le 10 juin 1891; 2° à Delvina Desrosiers, décédée à Luceville, le 19 mai 1922.

V.—Arthur-L. Pelletier, (fils de Joseph-Philéas), né à Ste-Flavie, d'Alphonsine Martel, le 30 mars 1878.

Marié à Adèle Chamberland, au Bic, le 8 mai 1906.

Ces quelques notes que nous avons pu rassembler sur la vie de Jean Digé, grâce aux obligeantes recherches d'un ami, sont nécessairement incomplètes et ne rendent évidemment pas entière justice à la personnalité du premier député de notre comté. Que veut-on? "Le plus bel officier du monde ne peut donner que ce qu'il a." Puissent-elles au moins servir à retirer son nom de l'oubli niveleur où se sont englouties déjà tant de réputations régionales qui auraient mérité de meilleurs sentiments de reconnaissance. (*Le Saint-Laurent*).

H. C.

REPONSE

Huet Du Rivau (XXIII, 53, 96) — M. Huet Du Rivau fut parrain, à Québec, le 25 mai 1685, de l'enfant de François Paschot, marchand bourgeois. L'acte de baptême le désigne ainsi: messire Amateur Huet, chevalier, seigneur Durivault, capitaine de vaisseau du Roi et commandant les troupes de la marine de ce pays. Il signe Durivau Huet.

ORDONNANCE EN FAVEUR DES SOLDATS DES
COMPAGNIES DE CANADA QUI VOUDRONT
SE FAIRE HABITANS

A Versailles le 21 may 1698 expédiée en dup^{ta}. le 11
juin 1706.

DE PAR LE ROY

Sa Ma^{té}. estant informée que parmy les soldats dont sont composées les compagnies qu'elle entretient en Canada il y en a plusieurs qui seroient bien aises de se faire habitans et qui ont toutes les qualitez nécessaires pour contribuer au bien et à la solidité de la colonie, Elle a ordonné et ordonne, veut et entend que ceux qui trouveront à sestabli par mariage avec des filles ou veuves nées ou establies en la d. colonie soient congédiés des d. compagnies sur la première demande qu'ils en feront, et que les habits d'ordonnance qu'ils auront leur demeurent sans que sous aucun prétexte les officiers les puissent retenir. Et affin de leur donner le moyen de sestabli et de subsister en attendant que les terres qui leur seront données à défricher puissent porter le bled et les aures denrées nécessaires à leur subsistance, Sa Ma^{té}. leur a accordé une année de solde qui leur sera payée sur les ord^{res}. du Sr de Champigny, intendant au d. Pays. Mande et ordonne Sa Ma^{té}. au Sr comte de Frontenac, gouverneur et son lieutenant g'nal en la nouvelle france, et au d. Sr de Champigny de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance et de la faire lire et publier à la teste des compagnies affin que les officiers et les soldats en ayent connoissance.

Fait &c (1).

LES DISPARUS

Beaudoin, Jean-Baptiste — Il fut élu député de Dorchester au mois de novembre 1834 et siégea à la Chambre d'Assemblée jusqu'en mars 1838. Beaudoin était cultivateur à Saint-Henri de Lauzon et jouissait d'une certaine aisance. Il décéda dans cette paroisse le 6 décembre 1870, à l'âge de 84 ans.

(1) Archives de la province de Québec.

L'HONORABLE JUGE CHARLES-BORROMÉE
ROULEAU

Né à L'Isle-Verte, comté de Témiscouata, le 13 décembre 1840, de Joseph Rouleau et de Euphrosine Patoüel, M. Rouleau suivit les cours de l'École Normale Laval, à Québec, dans le but de se livrer à l'enseignement. Ses diplômes obtenus, il enseigna à l'Académie d'Aylmer pendant quelques années, puis, le 11 juin 1861, il était nommé inspecteur d'écoles pour le district d'Ottawa.

Entre temps, M. Rouleau avait étudié le droit et, le 16 décembre 1868, il était admis au barreau de la province de Québec.

En 1874, M. Rouleau était candidat à l'Assemblée législative de Québec pour le comté d'Ottawa, mais il fut battu par M. Eddy.

Le 12 juillet 1876, M. Rouleau était nommé magistrat stipendiaire pour le district d'Ottawa, charge qu'il conserva jusqu'en 1883.

Le 28 septembre 1883, M. Rouleau acceptait la charge de magistrat stipendiaire pour les Territoires du Nord-Ouest que lui offrait le gouvernement du Canada. Quelques années plus tard, le 18 février 1887, il était promu au banc de la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, pour le district de Northern Alberta. En sa qualité de magistrat stipendiaire, M. Rouleau avait été ex-officio membre du Conseil du Nord-Ouest. A sa nomination au banc de la Cour Suprême, la législature des Territoires du Nord-Ouest, qui l'avait vu à l'oeuvre et connaissait ses capacités, le choisit comme un de ses aviseurs légaux.

L'honorable juge Rouleau décéda le 25 août 1901.

Fréquent collaborateur aux revues légales, M. Rouleau avait publié, en 1880, un ouvrage intitulé *Notre système judiciaire*.